

Géographie du chômage des personnes d'origine africaine : Pourquoi une si faible mobilité résidentielle ?¹

Laurence Bouvard
Greqam-Idep, Aix-Marseille Université

Bruno Decreuse
Greqam-Idep, Aix-Marseille Université

Benoît Schmutz
Greqam, Aix-Marseille Université

Pierre Philippe Combes
Greqam-Idep, Aix-Marseille Université

Morgane Laouéan
Greqam-Idep, Aix-Marseille Université

Alain Trannoy
Greqam-Idep, EHESS

Résumé

Nous montrons à l'aide de l'Enquête Nationale Logement de l'Insee que les personnes d'origine africaine tendent à se fixer dans les grandes agglomérations dans des proportions beaucoup plus importantes que les personnes d'origine française. Deux raisons expliquent ce phénomène : la concentration du logement social dans les grandes villes et des phénomènes de discrimination à l'œuvre sur le marché du logement que nous mettons en évidence tant sur le marché de la location que sur le marché de l'accession. Ces deux raisons permettent également d'expliquer, en dehors de toute préférence particulière, une sorte de tropisme des Africains vers le logement social : ils sont plus enclins à y entrer et beaucoup moins enclins à en sortir. Ces constats apparaissent robustes au contrôle des caractéristiques individuelles.

Abstract

We use the French Housing Survey and analyze the residential mobility of people of African origins. We show that African people are overrepresented in large cities with respect to the rest of the population. We highlight two key factors behind this statement: the geographic concentration of social housing in dense areas and ethnic discrimination in the housing market. The interplay between these factors originates an African bias towards social housing: African people are more likely to enter social housing, and less likely to exit. These results are robust to controls for individual characteristics.

¹ Nous remercions Pierre-Henri Bono, Arnaud Lefranc, Olivier Monso, Marie Obidzinski, ainsi que les participants au séminaire Fourgeaud et deux rapporteurs pour leur aide à différentes étapes du projet et pour leurs commentaires sur ce travail. Cette étude bénéficie d'un soutien de la DARES qui n'est en rien engagée par la teneur de cet article.

[...] A la recherche d'un appartement,

*J'ai bichonné un excellent curriculum vitae
Couleur et Macintosh enfin toute la qualité
En prime, irréprochable situation morale
Et même quelques feuilles de salaire : la totale*

*Allez, vas-y Dieudo, fais leur le proprio
« C'est un honneur pour moi, je vais vous montrer le patio »
Non, je plaisante car ça s'est pas passé ainsi
Quand il m'a vu, j'ai vu que tout s'est assombri
A-t-il senti que je ne lisais pas la bible et il m'a dit*

« Je crois que ça ne va pas être possible »

Zebda, Essence Ordinaire, 1998

1 Introduction : mobilité résidentielle et discrimination

S'il semble naturel que le territoire façonne les opportunités d'emploi, il n'est pas d'emblée évident de comprendre pourquoi persistent des inégalités territoriales de taux de chômage à long terme. Au XIX^{ème} siècle, le déficit d'emploi dans des zones déshéritées comme le Massif Central a entraîné un exode massif de la population jeune vers les grandes villes de France et en particulier Paris. Ensuite le taux de chômage de cette région est devenu tout à fait comparable à celui du reste du pays. Bouvard et al. (2008) ont dressé le constat des différences de taux de chômage pouvant atteindre 20 points pour les personnes d'ascendance africaine suivant que celles-ci habitaient des petites villes ou les grandes agglomérations, le pic se situant pour les grandes agglomérations de province. Ces différences territoriales perdurent depuis les années 80 et le laps de temps d'une génération, souvent considérée comme nécessaire pour que les comportements s'adaptent à une nouvelle donne, est largement dépassé. Il faut donc interroger la mobilité résidentielle et géographique des personnes d'origine africaine pour savoir si des freins spécifiques à la mobilité ne sont pas à l'œuvre pour cette catégorie de population qui permettraient d'expliquer que malgré les gains apparents à une réallocation sur le territoire national, celle-ci ne soit toujours pas à l'œuvre. Cette question offre ainsi la matière du présent article qui se focalise sur certaines particularités peu étudiées du fonctionnement du marché du logement français.

Nous défendons la thèse suivante : les Africains² sont relativement concentrés dans les grandes agglomérations car le logement social y est surreprésenté et les phénomènes de discrimination sur le marché du logement privé freinent l'occupation d'autres types de logements. Nous procédons en trois temps. Nous nous intéressons d'abord à la relation particulière entretenue par la population d'origine africaine avec le parc HLM. Nous montrons que les africains sont surreprésentés dans le logement social, même lorsque l'on tient compte de leurs caractéristiques. Des préférences en termes de réseaux sociaux sont susceptibles d'expliquer ce type de phénomène. Néanmoins, il faut constater que la surreprésentation des Africains est d'autant plus grande que le parc HLM est peu répandu, à savoir dans les petites villes. Ce type de constat nous amène alors à explorer la piste d'une possible discrimination

² Les différentes catégories de population sont précisément définies dans l'Annexe statistique.

sur le marché du logement, tant sur le marché privé de la location que le marché de l'accession. Nous présentons une méthode de détection indirecte des phénomènes de discrimination, puis effectuons deux tests économétriques qui ne permettent pas de rejeter l'hypothèse de discrimination. Finalement, le logement social apparaît comme un refuge pour les personnes d'origine africaine, et comme celui-ci est concentré dans les grandes agglomérations, il ne faut pas s'étonner que les Africains se fixent dans celles-ci et ne témoignent pas d'une grande mobilité géographique.

L'article mêle deux thèmes bien répertoriés de l'économie du logement et de l'économie urbaine. Le premier est relatif aux déterminants de la mobilité résidentielle des minorités et l'impact de cette mobilité sur leur distribution géographique sur les territoires urbains et nationaux. Le second a trait à la discrimination à l'encontre des minorités ethniques sur le marché du logement. Notre contribution se distingue notamment de la littérature existante par la façon dont elle relie ces deux thèmes : prenant appui sur une particularité européenne, si ce n'est française, nous insistons en effet sur le rôle joué par le parc locatif public de logements sociaux et nous employons à démontrer l'existence de possibles effets pervers de la concentration de celui-ci dans les grandes villes.

De manière générale, le parc locatif social français n'a pas donné lieu à de nombreuses études économétriques. Cela ne manque pas de surprendre, dans la mesure où il pèse beaucoup plus lourd en France (17 % des résidences principales) qu'aux Etats-Unis (2 %), où les centres-villes dégradés font encore souvent office d'équivalents fonctionnels, cependant situés en périphérie des agglomérations, des grands parcs sociaux européens. A ce titre, Laferrère et al (2006) remarquent justement que, si les questions portant sur le parc social sont similaires dans les deux pays, les réponses seront nécessairement différentes, en raison de l'impact massif du secteur HLM français sur les autres secteurs de l'immobilier. Laferrère et al. dénombrent six grandes questions, que l'on regroupe ici en trois catégories. La première concerne la mesure de l'efficacité de la politique HLM³. La seconde a trait aux implications sociodémographiques de long terme de cette politique⁴. Enfin, la troisième problématique mentionnée est celle qui se rapproche le plus du présent travail, à savoir la possibilité que le programme HLM génère des trappes à mobilité⁵, susceptibles de devenir, par un mécanisme de mauvais appariement spatial, ou *spatial mismatch*, des trappes à inactivité. Toutefois, comme l'indiquent les auteurs, ce mécanisme n'a pas encore été solidement établi dans son intégralité dans le cas français⁶.

³ Le programme HLM constitue-t-il une allocation efficace des ressources publiques destinées à faciliter l'accès des plus démunis au logement, ou bien existe-t-il des politiques alternatives (Donzelot et al., 2003 ; Katz et al., 2008) ? Dans quelle mesure les ménages modestes sont-ils réellement les premiers à en bénéficier (Jacquot, 2007) ? Comment la subvention HLM se traduit-elle dans les profils de consommation des locataires HLM (Laferrère et al, 1999 ; Laferrère et Le Blanc, 2001) ? La politique HLM est-elle susceptible de bénéficier ou de nuire indirectement aux propriétaires de logements privés, par un effet sur les prix (sur le cas nord-américain, voir Fallis et Smith, 1984) ?

⁴ Quel est l'impact des procédures d'attribution et de conservation des logements sur la composition des locataires HLM (Laferrère, 2008 ; Schmutz, 2008) ?

⁵ Ces trappes à mobilité causées par le logement social ont été mises en évidence il y a près de trente ans dans le cas des *Council Houses* britanniques (Hughes et McCormick, 1981). Concernant la France, ce constat est plus récent mais il semble désormais avéré que les locataires HLM, après avoir été plus mobiles que les autres locataires dans les années 1970, le sont devenus beaucoup moins (Debrand et Taffin, 2005).

⁶ « Les ménages résidant en HLM qui font face à des chocs négatifs sur le marché du travail n'auront pas intérêt à déménager pour trouver un emploi, puisque déménager signifierait renoncer à leur loyer et à leurs subventions HLM pour se retrouver confrontés aux loyers du secteur privé (dans la mesure où, pour changer de lieu de résidence, il faut à nouveau candidater auprès des agences HLM et réintégrer la fin de la file d'attente). Le problème est exacerbé par la concentration spatiale des HLM. Dans les années 1960 et 1970, des quartiers entiers

L'étude de la mobilité des minorités est plus difficile dans le cas français, pour des raisons de disponibilité des données. A l'heure actuelle, seules quelques enquêtes de l'Insee, comme « Histoire de vie », permettent de suivre précisément les parcours migratoires des individus à l'intérieur du territoire national. Cependant, leurs échantillons réduits empêchent l'examen des spécificités des parcours des personnes d'origine africaine. Il faut se contenter de sources monographiques ou de données en coupes transversales (Kriegel, 2007) qui ne permettent pas d'effectuer une analyse économétrique à l'échelon individuel. Cette carence explique en partie la forme du présent travail, qui utilise deux types d'agrégats pour rendre compte des dynamiques de mobilité résidentielle : la taille de l'unité urbaine de résidence et le statut d'occupation des ménages, au sein d'une typologie ternaire simplifiée à l'extrême qui oppose « Propriétaires », « Locataires du marché libre » et « Locataires du secteur social ». Les va-et-vient des groupes démographiques au sein de ces trois agrégats sont présentés sous forme de matrices de transition, dans la lignée de l'étude de la mobilité sociale. Le raisonnement qui sous-tend l'argumentaire développé ici est qu'il existe un lien de cause à effet entre la mobilité résidentielle statutaire et la mobilité résidentielle géographique, par l'intermédiaire de la distribution inégale des trois parcs de logements (propriété privée, location privée et location HLM) sur le territoire national.

L'analyse quantitative des déterminants de la mobilité résidentielle des individus est ancienne. Elle s'est largement développée dans le but de tester des modèles théoriques qui considéraient la décision de migrer d'une région ou d'une ville à une autre comme une décision d'investissement motivée par les nouvelles opportunités économiques offertes dans la région d'accueil (Nelson, 1959 ; Blanco, 1963). Cependant, au cours des années 1970, elle subit une double inflexion, dans le sillage des travaux séminaux de Kain (1968) sur le *spatial mismatch* et de Becker (1957) sur la discrimination. L'échelle d'analyse inclut de plus en plus souvent une dimension intra-métropolitaine, entre les centres-villes et les banlieues (Pack, 1973). D'autre part, le rôle des imperfections de marché dans la différenciation des schémas de mobilité résidentielle des personnes selon leur appartenance ethnique commence à être pris en compte (Greenwood, 1976 ; Latos, 1984).

La mise en lumière des contraintes pesant sur la situation professionnelle ou résidentielle de certains groupes permet ainsi d'expliquer des phénomènes migratoires qui apparaissent autrement comme irrationnels. On a par exemple constaté une arrivée massive, au cours des décennies 1960 et 1970, d'Afro-américains dans des villes du Nord-Est des Etats-Unis qui, inaugurant leur long déclin économique, n'offraient déjà plus de bonnes opportunités en termes d'emploi (Larson, 1992). Ainsi, dans la régression proposée par Larson pour expliquer le solde migratoire, par métropole, des Afro-américains, sont incluses deux mesures de ségrégation : un rapport de côtes ou « *odds ratio* » de la présence afro-américaine dans les banlieues, et un indice de dissimilarité, à l'échelle du pâté de maisons. Dans l'esprit de l'auteur, ces deux indices sont censés capturer le niveau de discrimination auquel les Afro-américains doivent s'attendre, notamment sur le marché du logement de la ville dans laquelle ils souhaitent s'installer.

de logements sociaux sont apparus. Combinés, ces deux faits sont susceptibles de conduire à des problèmes dramatiques de *spatial mismatch*. Il n'existe pas d'évaluation empirique de l'importance de cette trappe à mobilité. Une telle évaluation nécessiterait de mettre en relation les transitions sur le marché du travail et les transitions sur le marché du logement. Mais comme de telles transitions sont rares, il faudrait disposer de très grands échantillons. » (Laferrère et al (2006)

Outre son intérêt pour la situation française, notre étude présente l'originalité de combiner une étude de la mobilité des personnes et un essai de validation empirique d'un phénomène de discrimination à la Becker sur le marché du logement. En effet, si l'amplitude de la discrimination sur le marché du logement est aujourd'hui reconnue comme un facteur essentiel d'explication de la mobilité géographique des minorités ethniques, la plupart des travaux portant sur la mobilité qui invoquent cet argument n'explicitent pas de quel type de discrimination il s'agit, ni de quelle façon celle-ci restreint l'éventail des possibilités immobilières offertes aux populations discriminées. Ils se contentent le plus souvent, à l'instar de Larson (1992), de considérer que la ségrégation urbaine est, en soi, un indicateur suffisant de discrimination sur le marché du logement. Or, ce raisonnement néglige de possibles préférences, éventuellement partagées de façon symétrique par les différents groupes ethniques, pour un voisinage à leur image, préférences exogènes ou qui découlent du bénéfice retiré du fait d'habiter à proximité d'individus dont on sait qu'ils pourront rendre des services (entraide, partage de l'information, embauche interne, etc.). Autrement dit, il y aurait des effets de réseau, particulièrement importants dans le cas de populations d'origine immigrée récente, comme c'est le cas pour de nombreuses personnes d'origine africaine en France, à la différence de la plupart des Afro-américains aux Etats-Unis.

Comme la discrimination sur le marché du travail, la discrimination sur le marché du logement passe par une restriction de l'offre de logement aux dépens de certains groupes de consommateurs potentiels. Comme pour le marché du travail, la mise en évidence empirique d'une telle discrimination requiert donc de mobiliser un raisonnement qui isole les dysfonctionnements du côté offre des équilibres de marché. La littérature sur le sujet est trop vaste pour qu'on prétende ici en rendre compte dans sa totalité (voir Dymski, 2006). On se contentera de rappeler les deux principales techniques utilisées par la recherche actuelle afin de mettre en évidence des phénomènes de discrimination : d'un côté, une discrimination indirecte, par les prix, et de l'autre côté, une discrimination plus directe, où les consommateurs se voient privés de l'accès à des pans entiers du marché simplement parce que les acteurs du secteur immobilier ne les informent pas de leur existence.

De nombreuses études ont abordé la question de la discrimination par les prix. Dans le cas américain, il s'agit généralement de rendre compte des barrières à l'entrée des membres de la classe moyenne afro-américaine (puis hispano-américaine) dans les banlieues blanches. En supposant l'existence de comportements de collusion de la part du groupe ethnique en place, prêt à surenchérir sur les offres effectuées par des acheteurs indésirables, des travaux ont en effet montré, dès les années 1970 (Sumka, 1977), que le prix d'un logement pouvait dépendre des caractéristiques de l'acheteur et, notamment, que les minorités devaient acquitter le paiement d'une prime si elles souhaitaient emménager dans un quartier occupé par le groupe majoritaire⁷. Ce résultat, robuste à différentes restrictions portant notamment sur l'endogénéité de la demande dans la détermination des prix⁸, a été confirmé par de nombreuses études empiriques successives (par exemple, Yinger, 1997).

⁷ La méthode utilisée pour mettre en évidence cette prime dans les données est souvent celle des prix hédoniques, qui permet de comparer le plus précisément possible les logements les uns aux autres, en prenant en compte l'imparfaite substituabilité de leurs caractéristiques.

⁸ Afin de prendre en compte la possibilité que cette différence de prix observée soit due à la hausse générale de la demande, tirée par l'accroissement de la demande émanant spécifiquement de la population afro-américaine, Sumka (1977) concentre ainsi son analyse sur des quartiers où la population afro-américaine est en proportion stable depuis suffisamment longtemps.

Une autre technique de mise en évidence de la discrimination sur le marché du logement a été élaborée au cours des années 1980. Il s'agissait d'examiner non plus le résultat du processus d'appariement entre acheteurs et logements, mais les circonstances du processus lui-même. En utilisant la méthode des audits couplés, popularisée par les militants des droits civiques, il devenait possible de reproduire ce processus dans des conditions expérimentales et d'observer directement les différences dans la façon dont acheteurs blancs et acheteurs noirs étaient pris en charge par les agents immobiliers. En utilisant une enquête menée à Boston en 1981, Yinger (1986) établit alors que, toutes choses égales par ailleurs, les acheteurs noirs auront visité, au terme de leur recherche, 30% de logements de moins que leurs homologues blancs. L'auteur, modèle à l'appui, explique que, ce faisant, les agents immobiliers expriment moins leurs propres préjugés qu'ils n'internalisent ceux de leurs clients blancs actuels ou potentiels. Vingt ans plus tard, exploitant une enquête de 2000 portant cette fois sur l'ensemble des Etats-Unis, il montre que cette discrimination dite procédurale est loin d'avoir disparu, même s'il semble qu'elle ait diminué en intensité (Yinger et al, 2006).

Le présent travail, centré sur le cas français, est, semble-t-il, l'un des premiers en la matière, pour des raisons ayant trait au contexte statistique spécifique de la France, qui n'a pas encouragé le développement d'études sur la discrimination ethnique. Si la situation commence à évoluer en ce qui concerne le marché du travail, tout reste à faire pour établir si les conclusions des études américaines sur le marché du logement sont valables dans le cas français. D'une part, les séries de prix immobiliers pour lesquelles on dispose d'informations permettant d'identifier l'appartenance ethnique du locataire ou du propriétaire ne sont ni assez longues ni assez précises pour reproduire une méthodologie hédonique. D'autre part, à la connaissance des auteurs, aucune enquête d'audit couplé n'a encore été menée dans le domaine de la recherche de logement. Prenant acte de ces manques, le présent travail utilise un moyen détourné et s'appuie sur une méthode qui s'apparente à de l'instrumentation : il justifie l'existence possible d'un certain type de discrimination, lié à une variable particulière à savoir le statut du logement occupé, au sujet de laquelle il est fait l'hypothèse qu'elle n'influence la condition des personnes d'origine africaine qu'au travers de cette situation de discrimination. Grâce à cette hypothèse identifiante, il peut utiliser, malgré ses imperfections, l'Enquête Nationale Logement de l'Insee, qui n'a pas été pensée dans ce but.

L'hypothèse identifiante est que, dans le contexte d'une ethnie majoritaire adoptant un comportement discriminant à l'endroit de l'ethnie minoritaire, le propriétaire d'un logement collectif, un immeuble par exemple, est capable d'internaliser l'externalité négative qu'impose la location ou la vente d'un appartement à un membre de la minorité sur le prix de l'ensemble des logements de l'immeuble. Les membres de la minorité ont alors une chance beaucoup plus faible de louer leur appartement à un propriétaire de logements collectifs qu'à un propriétaire de logement individuel. En se concentrant sur les locataires du parc privé, nous montrons que le fait d'avoir des origines étrangères diminue significativement cette probabilité. En procédant à un raisonnement similaire spécifique au marché de l'accession à la propriété, nous montrons également que le fait d'être africain diminue la probabilité d'être le premier occupant d'un logement situé dans un immeuble collectif.

Le reste de l'article procède comme suit. La section 2 documente la surreprésentation des Africains dans le logement social. La section 3 est consacrée aux phénomènes de discrimination sur le marché du logement. La section 4 diagnostique la faible mobilité géographique des Africains. L'Annexe statistique contient les définitions des populations d'étrangers et d'Africains constituées à partir des différentes enquêtes mobilisées dans cette étude et dans Bouvard et al. (2008).

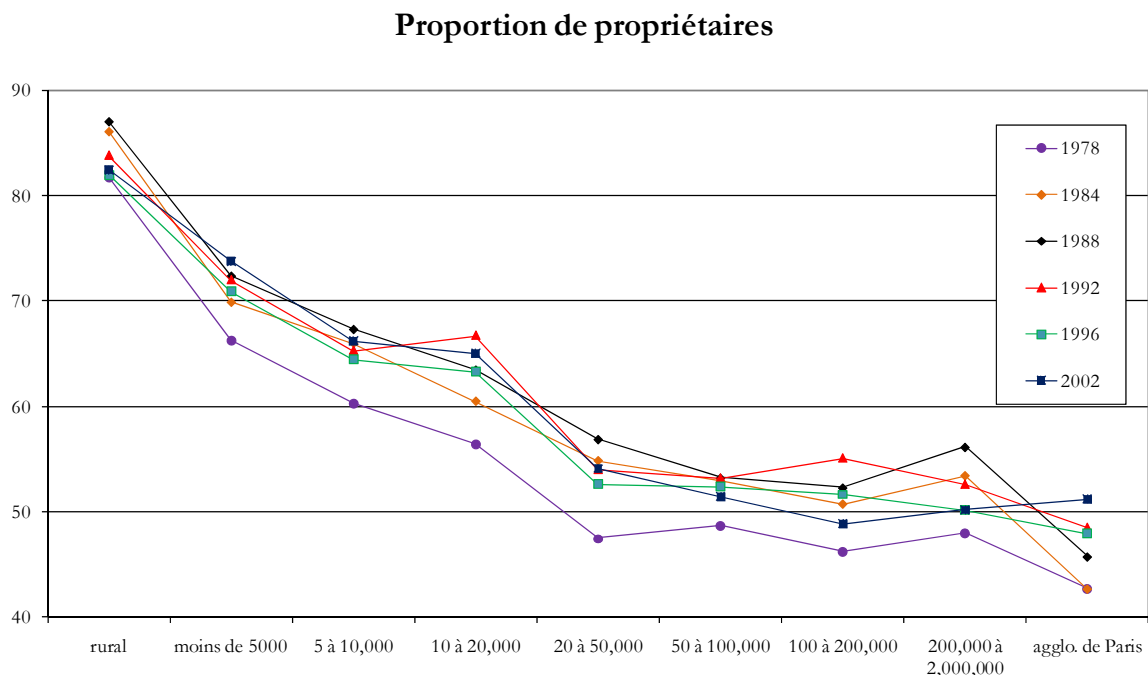
2. Une mobilité résidentielle centrée autour des HLM

Nous commençons par mettre en avant les particularités de la mobilité résidentielle des individus d'origine africaine. Nous constatons tout d'abord que les Africains sont surreprésentés dans le parc des logements sociaux des grandes villes. Cette conclusion d'ensemble revêt trois dimensions : les Africains sont surreprésentés dans le logement social quelle que soit la taille d'unité urbaine ; les Africains sont plus enclins à entrer dans le logement social et moins enclins à en sortir ; les Africains en logement social sont relativement peu satisfaits de leur logement. Ces trois dimensions laissent penser que les Africains résident dans les logements sociaux des grandes villes parce qu'ils n'ont pas la possibilité d'occuper d'autres logements.

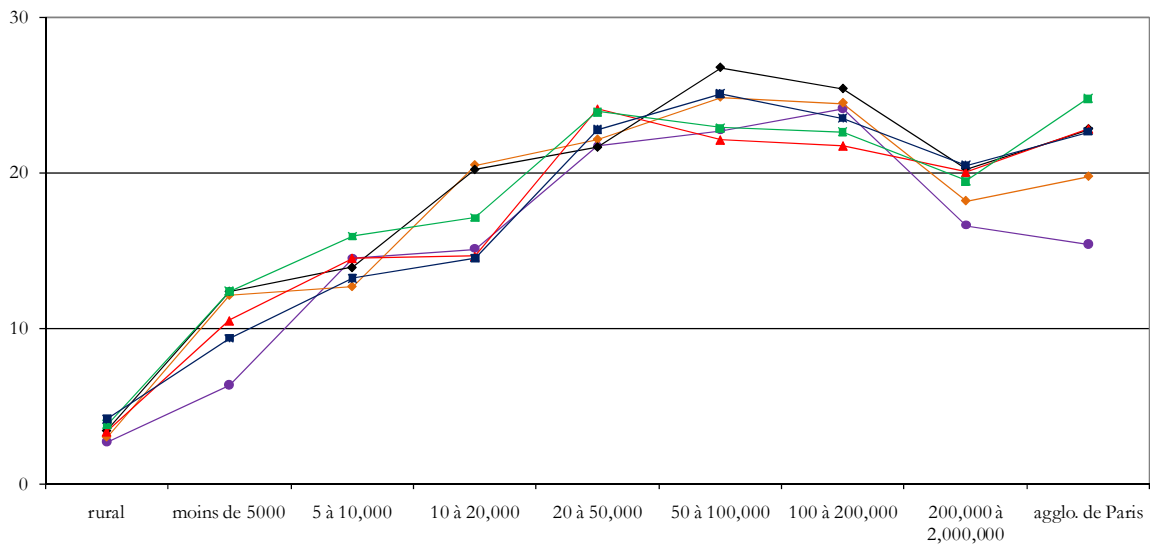
2.1 Une concentration persistante du parc d'HLM dans les grandes villes

Le Graphique 2.1 représente les évolutions de la proportion de propriétaires, de locataires et de HLM en fonction de la taille de l'unité urbaine selon les données de l'Enquête Logement. La proportion de HLM est considérablement plus faible dans les petites villes, guère plus de 5 %, alors qu'elle dépasse les 20 % dans les villes moyennes ou grandes. Ce constant est resté à peu près inchangé depuis la fin des années 1970.

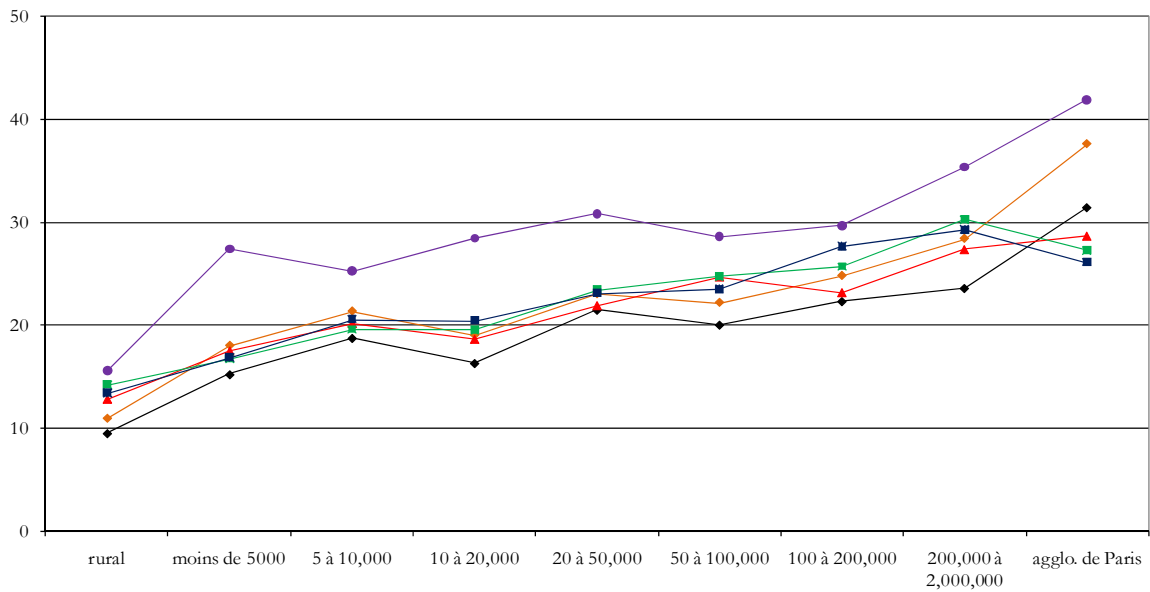
Graphique 2.1 : Répartition des statuts résidentiels, par taille d'unité urbaine



Proportion de locataires HLM



Proportion de locataires du secteur privé



Source : Insee, Enquêtes Nationales Logement 1978, 1984, 1988, 1992, 1996 et 2002

Lecture : En milieu rural, 80 % des habitants étaient propriétaires de leur logement en 1978 et ce taux est resté stable de 1978 à 2002.

2.2. Concentration des africains dans le parc HLM et dans les grandes villes

Nous donnons ici quelques grandes tendances relatives à la localisation géographique et au statut du logement des Africains. Comme le montre le Tableau 2.1, ceux-ci, relativement aux Français, se concentrent dans les grandes agglomérations, habitent beaucoup plus souvent des zones urbaines sensibles (ZUS), sont logés dans le parc social et sont moins souvent propriétaires. Les autres étrangers ont des caractéristiques très proches des Français quant au statut d'occupation du logement tout en étant dans une position intermédiaire entre les Africains et les Français de par leur concentration dans les grandes agglomérations.

Tableau 2.1 : Répartition de la population par origine, statut résidentiel et localisation géographique

	Français	Africains	Autres
Unité urbaine de plus de 200,000 hab.	37,6	71,7	54
En ZUS	5,3	28,8	10,6
Locataires HLM	14,9	46,1	18,2
Propriétaires	62,9	26,4	59,4

Source : Insee, *Enquête Nationale Logement 2002*

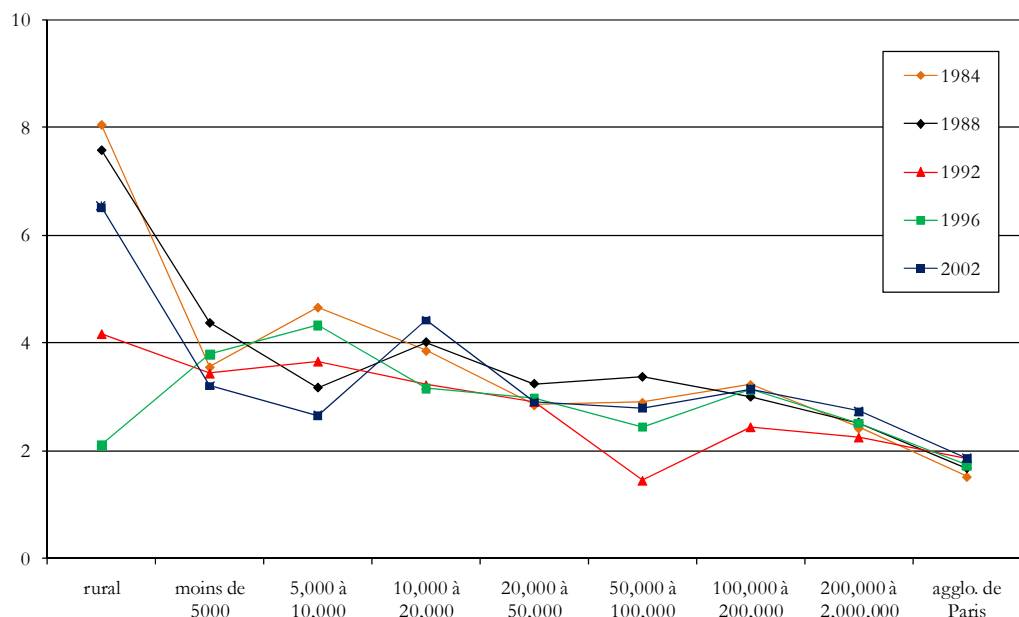
Lecture : 37.6% des Français vivent dans une unité urbaine de plus de 200 000 habitants. Par ailleurs, 62.9% des Français sont propriétaires de leur logement.

Le Tableau 2.1 met en évidence que près de la moitié de la population africaine vit en HLM. Ce résultat reflète pour partie la surreprésentation des Africains et des logements sociaux dans les grandes zones urbaines.

2.3. Surconcentration des africains dans le parc HLM des petites villes

La surreprésentation des populations africaines dans le HLM n'est cependant pas uniforme dans l'espace. On obtient le constat frappant que moins il y a de HLM dans une unité urbaine, c'est-à-dire plus elle est petite, plus les Africains sont relativement nombreux à vivre dans ces HLM. En effet, lorsque l'on procède à la comparaison du rapport de côtes ou « odds ratio » selon la taille de la ville, c'est-à-dire que l'on calcule la probabilité que les Africains vivent en HLM rapportée à cette même probabilité pour les Français, force est de constater que ce ratio présente une tendance décroissante, qui est relativement stable au cours du temps.

Graphique 2.2 : Odds ratios de la présence des Africains en HLM, par taille d'unité urbaine



Source : Insee, Enquêtes Nationales Logement 1978, 1984, 1988, 1992, 1996 et 2002

Lecture : Chaque point correspond à la valeur (Pop. africaine en HLM / Pop. africaine totale) / (Pop. en HLM / Pop. totale)

Par exemple, en 1984 en milieu rural, les personnes d'origine africaine avaient huit fois plus de chances de vivre en HLM que l'ensemble de la population vivant en milieu rural.

Note : Afin de maintenir des définitions cohérentes entre les différentes vagues d'enquêtes, les personnes africaines considérées ici sont uniquement les personnes de nationalité africaine.

Ainsi dans l'agglomération Parisienne, ce rapport vaut 2, ce qui signifie que les Africains ont simplement deux fois plus de chances d'habiter un HLM qu'un Français. Dans les petites villes de 10 000 à 20 000 habitants, cette proportion double et passe à 4. Enfin dans les zones rurales, ce rapport double encore et les Africains ont cette fois-ci 8 fois plus de chances de loger dans un logement social que les Français ! Donc, moins il y a des HLM, plus les Africains ont de chance de s'y loger.

Ce constat relativement troublant et franchement méconnu appelle des explications. Suivant la distinction établie de longue date par l'économiste entre ce qui révèle des préférences et ce qui provient des contraintes, il faut se demander si cette distribution des différents statuts d'habitat témoigne d'un tropisme HLM des ménages africains ou, plutôt, résulte de contraintes particulières subies par la population d'origine étrangère et, singulièrement, d'origine africaine. La comparaison des comportements de mobilité entre les statuts de logement que nous développons dans la section suivante est particulièrement éclairante à cet égard.

2.4. Mobilité résidentielle : une particularité des Africains

Nous commençons par étudier les comportements de mobilité entre les trois statuts d'occupation du logement des différentes sous-populations sans distinguer les personnes qui ont déménagé des autres. Le Tableau 2.2 enregistre les flux de ménages provenant des trois statuts d'occupation en 1997 et à destination des trois mêmes en 2002. On peut alors calculer la matrice de mobilité entre ces différents statuts pour la population dans sa totalité, la sous-population des Français, la sous-population africaine et la sous-population d'origine autre.

La comparaison des proportions et de leurs écarts-types sur la diagonale permet déjà de constater que la proportion des ménages locataires dans le privé restant dans ce statut d'occupation est assez comparable quelle que soit l'origine. En revanche, les propriétaires africains restent relativement moins dans ce statut que les autres (91,8 % contre 95,4 % pour les Français et 96,8 % pour les autres étrangers). De plus, les Africains vivant en HLM quittent moins facilement le parc (87,1 % contre 78,1 % chez les Français et 84,3 % pour les autres étrangers). Lorsque l'on compare maintenant les chiffres en dehors de la diagonale, on constate là encore une attraction différentielle représentée par le statut HLM pour la population d'origine africaine, qu'elle soit propriétaire ou locataire auparavant. En particulier 22,8 % des Africains locataires dans le privé reviennent en HLM alors que cela ne concerne que 8,3 % des Français et 6,7 % des étrangers non-africains.

Tableau 2.2 : Matrice de mobilité résidentielle par statut d'occupation du logement sur la période 1997-2002

			2002						
	POP. TOTALE	Effectifs	Prop.	(éc.-type)	HLM	(éc.-type)	Loc. privé	(éc.-type)	
			Propriétaire	17568	95,5	(0,157)	1,36	(0,087)	3,18
	HLM	4538	12,9	(0,497)	79,3	(0,601)	7,82	(0,399)	
	Locataire privé	6685	24,6	(0,527)	8,87	(0,347)	66,5	(0,577)	
1997	FRANCAIS	Effectifs	Prop.	(éc.-type)	HLM	(éc.-type)	Loc. privé	(éc.-type)	
		Propriétaire	16359	95,4	(0,163)	1,4	(0,0907)	3,21	(0,138)
		HLM	3821	13,3	(0,550)	78,1	(0,670)	8,61	(0,455)
		Locataire privé	5993	25,5	(0,563)	8,3	(0,358)	66,2	(0,611)
		AFRICAIN	Effectifs	Prop.	(éc.-type)	HLM	(éc.-type)	Loc. privé	(éc.-type)
		Propriétaire	219	91,8	(1,86)	3,65	(1,27)	4,57	(1,41)
		HLM	404	9,16	(1,44)	87,1	(1,67)	3,71	(0,940)
		Locataire privé	290	10,0	(1,77)	22,8	(2,47)	67,2	(2,76)
		NON AFRICAIN	Effectifs	Prop.	(éc.-type)	HLM	(éc.-type)	Loc. privé	(éc.-type)
		Propriétaire	990	96,8	(0,562)	0,91	(0,302)	2,32	(0,480)
		HLM	313	12,1	(1,85)	84,4	(2,06)	3,51	(1,04)
		Locataire privé	402	21,6	(2,05)	6,72	(1,25)	71,6	(2,25)
	FR. CONTRÔLE	Effectifs	Prop.	(éc.-type)	HLM	(éc.-type)	Loc. privé	(éc.-type)	
	Propriétaire	15886	95,2	(0,171)	1,84	(0,107)	2,99	(0,135)	
	HLM	3774	11,3	(0,516)	81,2	(0,636)	7,51	(0,429)	
	Locataire privé	5848	24,2	(0,560)	8,46	(0,364)	67,3	(0,613)	

Source : Insee, Enquête Nationale Logement 2002

Champ : Tous les ménages occupants en titre d'un logement en France métropolitaine en 1997 : sont donc exclus les ménages dont la personne de référence était hébergée par un tiers ou résidait hors de France métropolitaine en 1997

Lecture : Parmi les 17 568 ménages propriétaires d'un logement en 1997, 95,5 % d'entre eux étaient encore propriétaires en 2002 tandis que 1,36 % d'entre eux avaient déménagé en HLM

Ces différences dans les comportements de transition peuvent résulter de phénomènes de composition induits par des caractéristiques socio-économiques différemment distribuées selon les groupes démographiques. Pour comparer les comportements de transition à caractéristiques identiques, on construit un groupe de « Français contrôlés » : il s'agit d'un groupe contrefactuel de Français dont on a rapproché certaines caractéristiques du groupe des Africains, en établissant une grille de 3 critères : l'âge et le diplôme de la personne de référence (respectivement, en 6 classes et en 4 classes) et la taille du ménage en 1997 (en 5 classes). L'idée qui a présidé à ce choix est de retenir des caractéristiques qui peuvent être considérées comme plutôt exogènes a priori. Le revenu a bien sûr été écarté de cette liste sur la base de cet argument. Cette grille permet d'établir une pondération des observations en fonction de l'effectif de ménages africains à l'intérieur de chacune de ces 120 cases. Le groupe

contrefactuel que l'on constitue avec cette pondération reproduit donc exactement les caractéristiques des ménages africains en ce qui concerne les trois critères précédents, ce qui autorise à dire qu'il s'agit ainsi du comportement de mobilité des Français contrôlé de ces cinq caractéristiques. Ce faisant, nous n'excluons du calcul que 665 ménages de Français qui correspondent à des cases où ne se trouvent aucun ménage africain, de sorte que nous perdons globalement assez peu d'information (665 observations sur 26 173)⁹. Nous avons effectué des essais de contrôle du groupe de Français en incluant davantage de caractéristiques, mais l'inclusion de nouvelles variables (statut d'activité des adultes du ménage en 1997, modification de la structure démographique ou de la situation professionnelle du ménage entre 1997 et 2002) ne modifiait que très marginalement la structure de la matrice de mobilité, alors qu'elle faisait perdre beaucoup d'observations. Par exemple, la prise en compte supplémentaire de six modalités du rapport du ménage à l'emploi (personne de référence active ou inactive en 1997, conjoint absent, actif ou inactif en 1997), fait perdre 4505 observations, sans beaucoup changer les coefficients de la matrice. Nous avons donc arbitré en faveur d'un contrôle a minima, qui permettait d'inclure le maximum d'observations.

La matrice de mobilité du groupe ainsi constitué figure dans les dernières lignes du Tableau 2.2. Un test du rapport de vraisemblance¹⁰ permet de s'assurer que les matrices de transition des Africains et des Français sont bel et bien différentes, même une fois contrôlé pour les différentes caractéristiques qui aboutissent à la construction du groupe de « Français contrôlés ».

Tableau 2.3 : Test du rapport de vraisemblance des matrices de transitions de statut résidentiel (ensemble de la population)

	Pop. Totale	Français	Africain	Non Africain
Pop. Totale	-			
Français	4,44 (0,24)	-		
Africain	97,1 (0,99)	109,4(0,99)	-	
Non Africain	19,1 (0,99)	22,8 (0,99)	59,5 (0,99)	-
Français contrôlé	19,2 (0,99)	26,8 (0,99)	91,2 (0,99)	19,1 (0,99)

Source : Insee, *Enquête Nationale Logement 2002*

Champ : Tous les ménages occupants en titre d'un logement en France métropolitaine en 1997

Lecture : Les valeurs reportées correspondent à la statistique du test du rapport de vraisemblance et, entre parenthèses, la probabilité associée de rejeter l'hypothèse que les deux matrices sont statistiquement identiques

Le test conduit toujours à rejeter l'hypothèse nulle d'identité deux à deux des matrices de mobilité résidentielle des trois sous-groupes initiaux : si ces derniers ont effectivement des comportements très différents, le contrôle par les caractéristiques présidant à la construction du groupe de Français contrôlés (groupe désormais très différent du groupe des Français) ne

⁹ En revanche, les écarts-types sont calculés à partir des effectifs réels (c'est-à-dire des 26 173-665 Français) et non pas des effectifs issus de la pondération.

¹⁰ Afin d'effectuer 10 comparaisons deux à deux entre les cinq matrices précédentes, on utilise un test de rapport de vraisemblance. Son principe consiste à remarquer que, si les probabilités de passage d'un statut i à un statut j étaient les mêmes entre deux matrices, on aurait un estimateur efficace de ces différentes probabilités en additionnant les effectifs correspondant à ces deux cases (i, j) et en divisant cette somme par la somme des effectifs, pour les deux sous-populations, du statut de départ i . Les 9 estimateurs ainsi obtenus permettent de calculer le rapport de vraisemblance Λ puis de comparer $-2\log\Lambda$ à une distribution du χ^2 à $L \times (C-1)$ degrés de liberté, où L et C sont respectivement le nombre de lignes et le nombre de colonnes (ici 3) de chacune de ces deux matrices.

permet pas de faire toutefois coïncider le comportement des Africains avec celui de ces Français aux caractéristiques comparables.

Cette différence persistante pourrait être est due à des différences de mobilité absolue des différents groupes. Cela ne semble pas être le cas cependant, puisque les Français et les Africains témoignent une propension globale à déménager très similaire, une fois pris en compte le statut résidentiel de départ.

Tableau 2.4 : Probabilité de déménagement entre 1997 et 2002

FRANCAIS	Effectifs	Prop. dém. (éc.-type)	Prop. dém (éc.-type)
Propriétaire	16359	13,1 (0,266)	27,1 (0,278)
HLM	3821	37,0 (0,777)	
Locataire privé	5993	59,2 (0,633)	
AFRICAIN	Effectifs	Prop. dém. (éc.-type)	Prop. dém (éc.-type)
Propriétaire	219	13,7 (2,30)	30,9 (1,59)
HLM	404	35,2 (2,39)	
Locataire privé	290	57,2 (2,94)	

Source : Insee, *Enquête Nationale Logement 2002*

Lecture : Parmi les 3281 ménages Français résidant en HLM en 1997, 37 % d'entre eux ont déménagé au moins une fois entre 1997 et 2002.

Il est donc intéressant de refaire la même analyse en se focalisant uniquement sur la population ayant déménagé entre les deux périodes. Les résultats sont présentés dans les Tableaux 2.5 et 2.6. L'analyse de la mobilité résidentielle pour les seuls ménages ayant déménagé entre les deux périodes¹¹ indique bel et bien l'existence d'une différence incompressible entre les Africains et les autres groupes, la différence s'accusant même par rapport aux tableaux précédents sur l'ensemble de la population. Lorsqu'un ménage africain quitte un HLM, c'est dans 66 % des cas pour revenir dans un HLM, alors qu'un Français contrôlé ne retourne dans le parc que dans 41 % des cas, ce qui est en tout point comparable avec le comportement d'un ménage étranger non-africain. De même, 27 % des propriétaires africains qui ont déménagé l'ont fait pour retourner dans le parc HLM, alors que le chiffre comparable n'est que de 7 % pour un Français contrôlé. La même différence se retrouve pour les locataires du privé : 40 % des locataires africains ont déménagé du secteur privé pour occuper un HLM contre 13 % des Français contrôlés. Là encore, les tests de vraisemblance concluent à des dissimilarités significatives entre populations.

¹¹ La création du groupe de Français contrôlés exclut cette fois 747 observations sur les 7099 ménage français qui n'étaient ni hébergés par un tiers, ni ne résidaient hors de France métropolitaine, en 1996 mais qui ont déménagé entre 1997 et 2002. De même que pour le tableau 2.2, on a arbitré ici en faveur du même nombre réduit de contrôles afin de conserver le maximum d'observations, d'autant plus que l'inclusion de contrôles supplémentaires ne changeait que marginalement la matrice de mobilité.

Tableau 2.5 : Matrice de mobilité résidentielle par statut d'occupation du logement sur la période 1997-2002 pour les personnes ayant déménagé

			2002					
1997	POP. TOTALE	Effectifs	Prop.	(éc.-type)	HLM	(éc.-type)	Loc. privé	(éc.-type)
		Propriétaire	2274	65,0	(1,00)	10,5	(0,642)	24,5
	HLM	1638	33,7	(1,17)	44,6	(1,23)	21,7	(1,018)
	Locataire privé	3894	38,0	(0,777)	15,2	(0,575)	46,8	(0,799)
FRANCAIS			Prop.	(éc.-type)	HLM	(éc.-type)	Loc. privé	(éc.-type)
	Propriétaire	2140	65,1	(1,03)	10,4	(0,659)	24,5	(0,929)
	HLM	1414	34,1	(1,26)	42,6	(1,32)	23,3	(1,12)
	Locataire privé	3545	38,8	(0,818)	14,1	(0,584)	47,1	(0,838)
AFRICAIN			Prop.	(éc.-type)	HLM	(éc.-type)	Loc. privé	(éc.-type)
	Propriétaire	30	40,0	(9,09)	26,7	(8,22)	33,3	(8,75)
	HLM	142	22,5	(3,52)	66,9	(3,96)	10,6	(2,58)
	Locataire privé	166	15,7	(2,83)	39,8	(3,81)	44,6	(3,87)
NON AFRICAIN			Prop.	(éc.-type)	HLM	(éc.-type)	Loc. privé	(éc.-type)
	Propriétaire	104	69,2	(4,55)	8,7	(2,78)	22,1	(4,09)
	HLM	82	46,3	(5,54)	40,2	(5,44)	13,4	(3,79)
	Locataire privé	183	41,5	(3,65)	14,8	(2,63)	43,7	(3,67)
FR. CONTRÔLE			Prop.	(éc.-type)	HLM	(éc.-type)	Loc. privé	(éc.-type)
	Propriétaire	1793	61,0	(1,15)	13,1	(0,797)	25,9	(1,03)
	HLM	1334	34,8	(1,30)	41,5	(1,35)	23,7	(1,16)
	Locataire privé	3225	39,9	(0,862)	13,3	(0,597)	46,9	(0,879)

Source : Insee, Enquête Nationale Logement 2002

Champ : Tous les ménages occupants en titre d'un logement en France métropolitaine en 1997 et ayant déménagé entre 1997 et 2002

Lecture : Parmi les 1 414 ménages français résidant en HLM en 1997 et ayant déménagé entre 1997 et 2002, 42,64 % d'entre eux résidaient toujours en HLM en 2002

Tableau 2.6 : Test du rapport de vraisemblance des matrices de transitions de statut résidentiel (population ayant déménagé entre 1997 et 2002)

	Pop. Totale	Français	Africain	Non Africain
Pop. Totale	-			
Français	3,58 (0,16)	-		
Africain	106,4 (0,99)	118,7 (0,99)	-	
Non Africain	8,32 (0,68)	8,60 (0,70)	67,70 (0,99)	-
Français contrôlé	18,5 (0,99)	11,2 (0,88)	124,6 (0,99)	10,9 (0,87)

Source : Insee, Enquête Nationale Logement 2002

Champ : Tous les ménages occupants en titre d'un logement en France métropolitaine en 1997 et ayant déménagé entre 1997 et 2002

Lecture : Les valeurs reportées correspondent à la statistique du test du rapport de vraisemblance et, entre parenthèses, la probabilité associée de rejeter l'hypothèse que les deux matrices sont statistiquement identiques

2.5 Mobilité résidentielle : un tropisme HLM des Africains plus subi que choisi

En résumé, le comportement de rotation dans le parc d'HLM est donc différent pour les Africains, même à caractéristiques similaires à celles des Français. Pourrait-on arguer de l'existence de préférences cachées qui leur feraient choisir plus fréquemment d'intégrer ou de demeurer dans l'habitat social ? Par exemple, les Africains pourraient avoir une préférence relative plus élevée pour les biens non-durables que le reste de la population. Dans ce cas, ils seraient davantage enclins à vivre dans le logement social dont le coût est plus faible. D'autres éléments difficilement observables pourraient également entrer en ligne de compte, comme la

quête de réseaux sociaux concentrés en HLM ou encore la valorisation de la localisation spécifique des ensembles HLM à l'intérieur des unités urbaines.

Toutefois, les résultats de la régression suivante indiquent que les occupants des logements d'HLM d'origine africaine sont loin d'être satisfaits de leur sort. Nous régressons la variable « désir de changer de logement » présente dans l'EL 2002 sur un certain nombre de caractéristiques des ménages. Force est de constater que la variable personne de référence d'origine africaine sort positive et très significative, ce qui indique que les Africains souhaitent significativement plus que les autres changer de logement.

Tableau 2.7 : probabilité d'exprimer un désir de changer de logement parmi les locataires HLM

Variable	Coefficient	(éc.-type)
"Français"	Réf.	Réf.
"Africain"	0,37***	(0,106)
"Non-Africain"	0,13	(0,123)
Moins de trente ans	Réf.	Réf.
Trentenaire	-0,11	(0,092)
Quadragénaire	-0,56***	(0,098)
Quinquagénaire	-0,79***	(0,109)
Sexagénaire et au-delà	-1,47***	(0,116)
Ménage d'une personne	Réf.	Réf.
Ménage de deux personnes	0,36***	(0,085)
Ménage de trois personnes	0,71***	(0,094)
Ménage de quatre personnes	0,73***	(0,101)
Ménage de cinq personnes et plus	0,86***	(0,112)
Sans diplôme	Réf.	Réf.
Brevet	0,07	(0,075)
Baccalauréat	0,19	(0,114)
Etudes supérieures	0,19*	(0,111)
Chômage ou hors-emploi	0,17**	(0,083)
Quintile 1 de revenu par UC	Réf.	Réf.
Quintile 2	-0,12	(0,083)
Quintile 3	0,03	(0,093)
Quintile 4	-0,03	(0,107)
Quintile 5	0,09	(0,154)
Constante	-0,38***	(0,119)
Nombre d'individus	5189	
Log-vraisemblance	-3208	
χ^2	613,8	
R^2	0,09	

significatif à *** : 1%, ** : 5%, * : 10%

Source : Insee, ENL 2002

Champ : Locataires HLM

Lecture : Modèle probit où la variable dépendante est une binaire basée sur la déclaration, par la personne interrogée, de son désir de changer de logement dans un futur proche. La question est formulée ainsi: « Souhaitez-vous changer de logement? ». Nous avons utilisé la réponse de la personne de référence (PR) du ménage ; celle-ci vaut 1 si la personne répond oui, et 0 sinon. Les écarts-types sont entre parenthèses.

Ainsi, les Africains apparaissent-ils comme aimantés vers le parc social, sans pour autant manifester plus vivement que les autres un attachement à ce type de logement quand ils y résident. Il est donc logique de se tourner vers des explications qui mettent en évidence le poids des contraintes. Parmi celles-ci, les phénomènes de discrimination sur le marché privé du logement sont des candidats naturels pour expliquer un tropisme HLM subi de la part de la population d'origine africaine. Ces faits bruts seraient compatibles avec un phénomène de discrimination sur le marché privé du logement mais ils ne le prouvent pas. Pour opérer un test plus direct, nous devons effectuer un retour sur la théorie.

3. Une discrimination à la Becker sur le marché du logement

Dans cette section, nous présentons une méthode de détection indirecte des phénomènes de discrimination ethnique sur le marché du logement. Le cadre conceptuel part de l'idée que, dans un contexte d'exclusion de la part des habitants de la majorité ethnique, un propriétaire de logements collectifs est capable d'internaliser l'externalité négative sur la valeur de l'ensemble des logements que représente le fait de louer ou vendre un appartement à un Africain. Empiriquement, nous montrons alors qu'en France, parmi les locataires du parc privé, le fait d'être étranger réduit significativement la probabilité de louer un appartement dans un immeuble possédé par un propriétaire unique. Nous montrons ensuite que parmi les propriétaires, le fait d'être étranger diminue significativement la probabilité d'être premier propriétaire de son logement dans un immeuble collectif.

3.1 Théorie : des externalités liées à l'architecture et à la structure de propriété des logements

Le raisonnement théorique se base sur une combinaison des modèles dynamiques de ségrégation à la Schelling [1969 ; 1971 ; 1978a et b], du modèle de discrimination à la Becker selon les goûts de la clientèle, et du modèle de recherche d'emploi appliqué au logement (Desgranges et Wasmer, 2000). Nous esquissons le raisonnement pour le marché de la location, un raisonnement du même type pouvant être conduit pour le marché de l'accession à la propriété.

Deux phénomènes se combinent, la propension à la défiance des Français envers les Africains et un effet externe plus ou moins internalisé suivant les caractéristiques du propriétaire. Il s'agit d'une discrimination basée sur les goûts de la clientèle où le bailleur prend en compte l'éventualité de phénomènes de basculement (« *tipping* ») dans la composition démographique de l'ensemble qu'il cherche à louer. L'idée est que si des étrangers s'installent dans un quartier donné, le quartier peut ensuite progressivement devenir à majorité d'étrangers ce qui est dévalorisé par une partie de la clientèle et peut entraîner une baisse des loyers. Ce type de discrimination, qui transite par les agents immobiliers, a été documenté, notamment aux Etats-Unis, par des audits couplés. Ceux-ci ont pu montrer que s'il est « peu probable que les agents immobiliers discriminent en fonction de leur préjugés personnels, il semble bien qu'ils discriminent à cause des préjugés des clients blancs » (Yinger et al., 2003).

Prenons le cas des locataires, qui ont le choix entre cinq types d'occupation :

- Type 1 : maison particulière n'appartenant pas à un lotissement
- Type 2 : maison particulière dans un lotissement possédé par différents particuliers
- Type 3 : maison particulière dans un lotissement possédé par un seul propriétaire
- Type 4 : logement dans un immeuble possédé par différents particuliers
- Type 5 : logement dans un immeuble possédé par un seul propriétaire

Nous effectuons maintenant différentes hypothèses quant aux comportements des propriétaires et des locataires potentiels. On considère un segment du marché de la location où les individus sont identiques des deux côtés du marché à l'exception de leur origine. Les logements ont donc la même valeur hédonique intrinsèque quelque soit le statut d'occupation. Les Africains et les Français ont le même revenu et la même disposition à payer le logement.

Il y a une proportion α de Français qui ont des préjugés envers les Africains, indépendamment du type d'occupation. Ces préjugés n'affectent pas directement les propriétaires qui sont entièrement mus par le désir de maximiser l'espérance de valeur actuelle

de leurs rentes sur la durée de vie du logement. Ainsi, l'origine ethnique ne compte pas en tant que telle pour le bailleur. Nous n'envisageons donc pas de phénomène de discrimination pure.

A la valeur intrinsèque du logement s'ajoute une externalité constituée par les voisins. Un français discriminateur va éprouver une diminution d'utilité si et seulement si le logement voisin est loué à un Africain lorsque le logement appartient aux types d'occupation 2, 3, 4 ou 5. Le désagrément est plus marqué dans le cas d'un logement dans un immeuble que dans une maison particulière.

Les baux sont conclus ou dénoués selon une loi de Poisson. Cette hypothèse technique garantit que les problèmes de choix du locataire et du logement se posent en permanence quand bien même on restreint l'étude à un état stationnaire.

Un Français qui possède une maison isolée ne va donc pas s'occuper de savoir si son locataire est africain. On ne devrait donc pas observer de discrimination pour l'occupation de type 1. Un propriétaire va se préoccuper du choix du locataire dans les occupations de types 2 à 5, un peu dans les cas 2 et 4, beaucoup dans les cas 3 et 5. Dans ces derniers cas, le propriétaire internalise la baisse de loyer potentielle sur l'ensemble de l'immeuble ou du lotissement provoquée par l'acceptation aujourd'hui comme locataire d'un africain lors du renouvellement des baux des autres locataires.

Ce raisonnement ne concerne pas les propriétaires de logement de type 2 et de type 4 qui peuvent effectivement se comporter en passagers clandestins pendant toute la durée du bail. Cependant, l'acceptation d'un Africain dans un immeuble ou dans un lotissement entraîne une probabilité plus grande qu'un ménage africain cherche à occuper un logement de cet immeuble et cela pour deux raisons. D'abord, les Africains devant bien habiter quelque part (on suppose qu'il n'y a pas de HLM disponible pour la population d'intérêt) et étant refoulés des logements de types 3 et 5, refluent dans les catégories d'occupation 1, 2 et 4. Ensuite, du fait que les immeubles sont de taille finie, un locataire africain supplémentaire dans un immeuble ou lotissement diminue mathématiquement la proportion de voisins discriminants potentiels et, donc, augmente la probabilité d'acceptation des autres Africains.

Les propriétaires de logement de type 2 et de type 4 anticipant ce phénomène vont tenir compte du fait que, louant aujourd'hui à un Africain, ils encouragent à l'équilibre les Africains à se porter candidats à un logement qui se trouvera vacant dans l'immeuble (ou le lotissement) pendant que le bail de location de leur logement continue à courir. A l'échéance du bail du logement dont ils sont propriétaires, ils se trouveront alors avec un risque de posséder un logement comptant des voisins africains, ce qui en rendra plus difficile la relocation, d'où une diminution de l'espérance de loyer actualisé. On aboutit donc à la prédiction suivante.

Prédiction 1. Soit β_i la proportion d'Africains à l'équilibre dans les logements de type $i=1, \dots, 5$. On a : $\beta_1 > \beta_2 > \beta_3$ et $\beta_1 > \beta_4 > \beta_5$.

Le modèle ne permet pas de trancher entre β_2 et β_4 d'une part, et β_3 et β_5 d'autre part, sans hypothèse supplémentaire sur les paramètres du modèle. La théorie prédit, toutes choses égales par ailleurs, une corrélation négative entre la proportion d'Africains occupant un logement et le fait que le logement appartienne à un unique propriétaire. Pour offrir un premier test de cette théorie, nous nous intéressons tour à tour à la discrimination sur le marché de la location privée et de la propriété privée.

3.2 Test empirique : discrimination sur le marché de la location privée

Nous considérons l'ensemble des locataires du privé logés en immeuble collectif (types 4 et 5) et observons comment le fait de ne pas être français influence la probabilité

d'être occupant d'un logement de type 5 c'est-à-dire possédé par unique propriétaire. Cette restriction de l'échantillon ne permet pas, faute d'effectifs, de séparer les Africains des Non-Africains mais simplement les Français des Non-Français. Dans la régression où ont été introduit des contrôles individuels usuels, le signe du coefficient « personne de référence étrangère » est bien significativement négatif au seuil de 5 %. Il faut donc conclure que la théorie n'est pas rejetée : les étrangers ont une probabilité moindre d'occuper un logement dans un immeuble possédé par un propriétaire unique.

Tableau 3.1 : Probabilité de louer son appartement auprès d'un propriétaire possédant tout l'immeuble, parmi les locataires du secteur privé

Variable	Coefficient	(éc.-type)
"Français"	Réf.	Réf.
"Non Français"	-0,12**	(0,061)
Moins de trente ans	Réf.	Réf.
Trentenaire	0,07	(0,055)
Quadragénaire	0,06	(0,064)
Quinquagénaire	0,05	(0,074)
Sexagénaire et au-delà	-0,04	(0,07)
Ménage d'une personne	Réf.	Réf.
Ménage de deux personnes	-0,01	(0,045)
Ménage de trois personnes	0,1	(0,067)
Ménage de quatre personnes	0,14*	(0,083)
Ménage de cinq personnes et plus	0,3***	(0,114)
Sans diplôme	Réf.	Réf.
Brevet	-0,03	(0,062)
Bac	-0,29***	(0,071)
Etudes supérieures	-0,32***	(0,067)
Quintile 1 de revenu par UC	Réf.	Réf.
Quintile 2	-0,12**	(0,058)
Quintile 3	-0,11*	(0,06)
Quintile 4	-0,17***	(0,061)
Quintile 5	-0,25***	(0,065)
Unité urbaine de moins de 10,000 hab	Réf.	Réf.
Unité urbaine de 10,000 à 100,000 hab	-0,76***	(0,082)
Unité urbaine de plus de 100,000 hab.	-1,27***	(0,074)
Constante	1,13***	(0,095)
Nombre d'individus		4761
Log-vraisemblance		-2946,8
χ^2		605,8
R ²		0,09

significatif à *** : 1%, ** : 5%, * : 10%

Source : Insee, ENL 2002

Champ : Locataires du secteur privé résidant dans un immeuble collectif

Lecture : Modèle probit où la variable dépendante est une binaire indiquant le fait, parmi les locataires du secteur privé en immeuble collectif, d'avoir un propriétaire possédant tout l'immeuble (ce qui concerne environ 43 % de l'échantillon considéré).

Note : UC signifie Unité de Consommation. Les UC sont calculées par l'INSEE.

3.3 Test empirique : discrimination sur le marché de l'accession

Nous examinons maintenant comment le fait d'être africain affecte la probabilité d'achat d'un logement de type 5. Cette analyse est donc proche de la précédente qui était appliquée au cas de la location. Cependant, et contrairement au cas de la location, nous ne dispose d'aucune information sur le type de propriétaire ayant vendu un logement aux ménages propriétaires en 2002. Nous avons donc recours à une variable qui indique si le

propriétaire actuel est le premier propriétaire du logement. L'utilisation de cette variable est fondée sur le raisonnement suivant.

Les immeubles collectifs sont généralement construits par un promoteur unique ou, à défaut, par une série d'agents qui cherchent chacun à maximiser le produit de la vente de plusieurs lots. Toutefois, cette situation ne fonctionne que lors de la première vente des lots qui sont ensuite généralement peu à peu dispersés entre différents propriétaires particuliers. Ainsi, les ménages premiers propriétaires du logement ont une probabilité plus élevée que les autres d'avoir acheté leur logement à un propriétaire collectif.

Si l'on considère que la vente de tous les lots neufs s'effectue de façon séquentielle et que les acheteurs les plus récents ont la capacité d'observer les caractéristiques des acheteurs plus anciens, la discrimination des africains devrait se traduire par une probabilité plus faible d'accès à la propriété dans un immeuble neuf. Par ricochet, les Africains devraient avoir une probabilité plus faible que les autres d'être les premiers propriétaires de leur logement.

Nous testons donc l'hypothèse selon laquelle le fait d'être africain affecte négativement la probabilité d'être le premier propriétaire du logement. A l'instar du cas de la location, on ne peut opérer la distinction parmi les personnes d'origine étrangère entre Africains et Non-Africains, faute d'effectifs. C'est pourquoi nous distinguons les Français des Non-Français. Là encore, avec le même type de contrôles individuels¹², la probabilité qu'un étranger soit le premier occupant d'un logement est statistiquement moins élevée au seuil de 5 %.

¹² On contrôle en outre ici pour le prix du logement par l'intermédiaire d'une variable de « charge financière nette », qui correspond au montant annuel des remboursements d'emprunt net. On pourrait penser qu'il serait plus judicieux d'inclure directement une variable de prix du logement, mais la variable présente dans l'enquête n'est pas utilisable car elle n'a de sens que pour les propriétaires qui ont emménagé suffisamment récemment. Il faudrait en effet disposer d'estimations de prix pour chaque logement à la date courante.

Tableau 3.2 : Probabilité d'occuper un appartement neuf parmi les propriétaires vivant en immeuble collectif

Variable	Coefficient	(éc.-type)
"Français"	Réf.	Réf.
"Non Français"	-0,23**	(0,096)
PR sans diplôme	Réf.	Réf.
PR brevet	0	(0,074)
PR bac	-0,13	(0,094)
PR études supérieures	-0,12	(0,081)
Ménage d'une personne	Réf.	Réf.
Ménage de deux personnes	0,17***	(0,058)
Ménage de trois personnes	0,17*	(0,093)
Ménage de quatre personnes	0,08	(0,108)
Ménage de cinq personnes et plus	0,1	(0,16)
Quintile 1 de revenu par UC	Réf.	Réf.
Quintile 2	-0,13	(0,114)
Quintile 3	-0,01	(0,111)
Quintile 4	0,01	(0,108)
Quintile 5	0,03	(0,107)
Moins de trente ans	Réf.	Réf.
Trentenaire	0,028	(0,151)
Quadragénaire	0,289*	(0,148)
Quinquagénaire	0,402***	(0,146)
Sexagénaire et au-delà	0,759***	(0,145)
Unité urbaine de moins de 10,000 hab.	Réf.	Réf.
Unité urbaine de 10,000 à 100,000 hab.	-0,02	(0,126)
Unité urbaine de plus de 100,000 hab.	-0,12	(0,113)
Quintile 1 de charge financière par m ²	Réf.	Réf.
Quintile 2	0,19	(0,102)
Quintile 3	0,08	(0,102)
Quintile 4	-0,16	(0,133)
Quintile 5	0,13	(0,114)
Constante	-1,19***	(0,198)
Nombre d'individus	3040	
Log-vraisemblance	-1598,8	
χ^2	176,8	
R²	0,05	

significatif à *** : 1%, ** : 5%, * : 10%

Source : Insee, ENL 2002

Champ : propriétaires d'un logement situé dans un immeuble collectif

Lecture : Modèle probit où la variable dépendante est une binaire codant le fait, parmi les propriétaires d'un logement situé dans un immeuble collectif, d'être le premier occupant du logement (ce qui concerne environ 24 % de l'échantillon considéré).

4. Une mobilité géographique centrée autour des grandes agglomérations

Cette section achève le diagnostic présenté lors des deux sections précédentes. Le cantonnement des populations africaines en HLM réduit considérablement les possibilités de mobilité géographique offertes à ce groupe et ce, pour deux raisons : le localisme des attributions de HLM et la répartition inégalitaire des HLM sur le territoire.

D'une part, le marché HLM est segmenté d'un point de vue géographique. En effet, les agences d'attribution fonctionnent à l'échelle municipale ou départementale, mais pas au-delà. Dès lors, si l'on tient un raisonnement en termes de file d'attente, il est beaucoup plus difficile d'obtenir un logement HLM en-dehors de sa commune (ou de son département) qu'un logement privé. Le Tableau 4.1 permet effectivement de constater que les personnes d'origine africaine déménagent beaucoup plus souvent pour rester dans la même commune.

Tableau 4.1 : Probabilité de déménager dans la même commune (conditionnellement au fait de déménager)

FRANCAIS	Effectifs	Même comm.	(éc.-type)	Même comm.	(éc.-type)
Moins de 10,000 hab.	1870	34,2	(1,10)		
De 10,000 à 100,000 hab.	1493	40,3	(1,23)	38,2	(0,580)
Plus de 100,000 hab.	3732	39,4	(0,80)		
AFRICAIN	Effectifs	Même comm.	(éc.-type)	Même comm.	(éc.-type)
Moins de 10,000 hab.	17	NS			
De 10,000 à 100,000 hab.	47	70,2	(6,74)	56,2	(2,70)
Plus de 100,000 hab.	274	54,4	(3,01)		

Source : Insee, *Enquête Nationale Logement 2002*

Champ : Tous les ménages occupants en titre d'un logement en France métropolitaine en 1997 et ayant déménagé entre 1997 et 2002

Lecture : Parmi les 1493 ménages de Français résidant en 1997 dans une unité urbaine où la population était comprise entre 10 000 et 100 000 habitants et ayant déménagé entre 1997 et 2002, 40,32 % d'entre eux résidaient en 2002 dans la même commune qu'en 1997. NS signifie : « non-significatif »

D'autre part, la répartition très inégalitaire du parc HLM sur le territoire national freine considérablement la relocalisation géographique des ménages qui ne peuvent accéder au marché privé. Cela est particulièrement le cas à destination du milieu rural ou périurbain ou des petites unités urbaines. Ainsi, qu'observe-t-on ? Si, parmi les ménages ayant déménagé, 27,2 % des Français en ville moyenne en 1997 et 15,7 % des français en grande ville en 1997 sont installés en milieu rural ou dans une petite ville en 2002, ces statistiques tombent à 0 et 3,3 % dans le cas des Africains. Là encore, le comportement du groupe contrefactuel des Français contrôlés ne manifeste aucune similarité avec celui des Africains, comme l'indiquent les tests de rapport de vraisemblance donnés dans le Tableau 4.3. Il ne s'agit donc pas d'un problème de caractéristiques différentes des ménages mais bien d'un effet lié à l'origine.

Tableau 4.2 : Matrice de mobilité géographique par taille d'unité urbaine entre 1997 et 2002

			2002					
	POP. TOTALE	Effectifs	<10,000	(éc.-type)	10-100,000	(éc.-type)	>100,000	(éc.-type)
			Moins de 10,000 hab.	1957	72,9	(1,00)	13,8	(0,778)
De 10,000 à 100,000 hab.	1601	26,0	(1,10)	61,2	(1,22)	12,8	(0,835)	
Plus de 100,000 hab.	4243	14,6	(0,542)	6,10	(0,367)	79,3	(0,622)	
FRANCAIS	Effectifs	<10,000	(éc.-type)	10-100,000	(éc.-type)	>100,000	(éc.-type)	
Moins de 10,000 hab.	1870	73,2	(1,02)	13,5	(0,791)	13,4	(0,786)	
De 10,000 à 100,000 hab.	1493	27,2	(1,15)	60,0	(1,27)	12,8	(0,864)	
Plus de 100,000 hab.	3732	15,7	(0,596)	6,56	(0,406)	77,7	(0,681)	
AFRICAIN	Effectifs	<10,000	(éc.-type)	10-100,000	(éc.-type)	>100,000	(éc.-type)	
Moins de 10,000 hab.	17	NS		NS		NS		
De 10,000 à 100,000 hab.	47	0	0	91,5	(4,11)	8,51	(4,11)	
Plus de 100,000 hab.	274	3,28	(1,08)	3,65	(1,14)	93,1	(1,53)	
NON AFRICAIN	Effectifs	<10,000	(éc.-type)	10-100,000	(éc.-type)	>100,000	(éc.-type)	
Moins de 10,000 hab.	70	90,0	(5,52)	17,1	(4,54)	12,9	(4,03)	
De 10,000 à 100,000 hab.	61	16,4	(4,78)	67,2	(6,06)	16,4	(4,78)	
Plus de 100,000 hab.	237	10,1	(1,97)	1,69	(0,838)	88,2	(2,10)	
FR. CONTRÔLE	Effectifs	<10,000	(éc.-type)	10-100,000	(éc.-type)	>100,000	(éc.-type)	
Moins de 10,000 hab.	1666	74,6	(1,07)	12,9	(0,820)	12,5	(0,811)	
De 10,000 à 100,000 hab.	1351	29,6	(1,24)	57,2	(1,35)	13,2	(0,922)	
Plus de 100,000 hab.	3331	15,7	(0,630)	6,00	(0,412)	78,3	(0,714)	

Source : Insee, Enquête Nationale Logement 2002

Champ : Tous les ménages occupants en titre d'un logement en France métropolitaine en 1997 et ayant déménagé entre 1997 et 2002

Lecture : Parmi les 274 ménages africains résidant dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants en 1997 et ayant déménagé entre 1997 et 2002, 93,1 % d'entre eux résidaient encore dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants en 2002.

Tableau 4.3 : Test du rapport de vraisemblance des matrices de transitions de localisation géographique (population ayant déménagé entre 1997 et 2002)

	Pop. Totale	Français	Africain	Non Africain
Pop. Totale	-			
Français	3,59 (0,16)	-		
Africain	76,6 (0,99)	85,1 (0,99)	-	
Non Africain	19,6 (0,99)	24,3 (0,99)	29,6 (0,99)	-
Français contrôlé	8,75 (0,72)	4,51 (0,25)	87,2 (0,99)	23,3 (0,99)

Source : Insee, Enquête Nationale Logement 2002

Champ : Tous les ménages occupants en titre d'un logement en France métropolitaine en 1997 et ayant déménagé entre 1997 et 2002

Lecture : Les valeurs reportées correspondent à la statistique du test du rapport de vraisemblance et, entre parenthèses, la probabilité associée de rejeter l'hypothèse que les deux matrices sont statistiquement identiques

5. Conclusion : pour une diffusion du parc social à travers le territoire

Nous avons mis en évidence la très faible mobilité géographique des personnes d'origine africaine des grandes villes vers les petites. La question qui se pose tout naturellement est de comprendre pourquoi les personnes d'origine étrangère n'ont pas cherché à quitter les grandes villes, dont le marché du travail leur était devenu plus inhospitalier, au cours des dernières décennies. Trois explications ont été avancées : (i) des phénomènes de discrimination sur le marché privé du logement, (ii) une très faible présence des HLM dans

les petites villes, et (iii) la politique d'admission en HLM qui privilégie la liste d'attente, favorisant ceux qui résident déjà à proximité par rapport à ceux qui viendraient chercher du travail en venant d'une localité éloignée.

Bien sûr, la lutte contre les discriminations comme la HALDE s'y emploie est objectivement l'intérêt de tous. Néanmoins, une politique plus diffuse de logements sociaux sur tout le territoire, et pas seulement plus équilibrée au sein des agglomérations, ainsi qu'un réexamen des modalités d'attribution des logements sociaux sans doute trop marquée par un certain localisme serait sans doute de nature à rendre plus mobile la population d'origine étrangère sur le territoire national pour son plus grand bénéfice, notamment en vue d'une insertion plus rapide sur le marché du travail.

Une limite du présent travail comme du précédent (Bouvard et al. 2008) provient de l'hypothèse d'indépendance des deux décisions logement et travail. C'est une hypothèse que nous comptons lever dans une suite donnée à cette investigation.

Références

G. Becker [1957] : **The Economics of discrimination**, Chicago University Press, Chicago, deuxième édition :1971

C. Blanco [1963] : *The Determinants of Interstate Population Movements*, **Journal of Regional Science**, 5, pp. 77-84.

L. Bouvard, P-Ph. Combes, B. Decreuse, M. Laouénan, B. Schmutz et A. Trannoy [2008] : Géographie du chômage des personnes d'origine africaine : Une discrimination vis à vis des emplois en contact avec la clientèle ?, **Revue Française d'Economie**, ce numéro.

T. Debrand et C. Taffin [2005] : *La mobilité résidentielle depuis 20 ans : des facteurs structurels aux effets de la conjoncture*, **Economie et Statistique**, 381-382, pp. 125-145.

G. Desgranges et E. Wasmer [2000] : *Appariements sur le marché du logement*, **Annales d'Economie et de Statistique**, 58, pp. 253-287.

J. Donzelot, C. Mével et A. Wyvekens [2003] : **Faire société : la politique de la ville aux Etats-Unis et en France**, Paris : Seuil, La couleur des idées, 365 pp.

G. Dymski [2006] : *Discrimination in the credit and housing markets: findings and challenges*, in W. Rogers et al., **Handbook on the Economics of Discrimination**, Edward Elgar Pub, 320 pp.

G. Fallis et L. Smith [1984] : *Uncontrolled prices in a controlled market: the case of rent controls*, **American Economic Review**, 74 (1), pp. 193–200.

M. Greenwood [1976] : *A simultaneous equations model of White and Nonwhite migration and urban change*, **Economic Inquiry**, 14, pp. 1-15.

G. Hughes et B. McCormick [1981] : *Do council housing policies reduce migration between regions?*, **The Economic Journal**, 91, pp. 919-937

- A. Jacquot [2007] : *L'occupation du parc HLM : éclairage à partir des Enquêtes Logement de l'INSEE*, **Document de Travail INSEE n°F0708**, 68 pp.
- J. Kain [1968] : *Housing segregation, Negro employment, and metropolitan decentralization*, **Quarterly Journal of Economics**, 82, pp. 32-59.
- L. Katz, J. Ludwig, J. Liebman, J. Kling, G. Duncan, R. Kessler et L. Sanbonmatsu [2008] : *What can we learn about neighborhood effects from the Moving to Opportunity Experiment?*, **American Journal of Sociology**, 114, pp. 144-88
- B. Kriegel (dir.) [2007] : **Le logement des personnes immigrées**, Rapport du Haut Conseil à l'Intégration, 91 pp.
- A. Laferrère, A. et D. Le Blanc [2006] : *Housing policy: Low-income households in France*, in **A Companion to Urban Economics**, Boston: Blackwell Publishing (R. Arnott et D. McMillen, eds.), pp. 159-178
- A. Laferrère [2008] : *La paupérisation du parc HLM : essai de vision dynamique*, version préliminaire, 36 pp.
- A. Laferrère, D. Le Blanc [2001] : *The effect of social housing on households' consumption in France*, **Journal of Housing Economics**, 10, pp. 429-455,
- A. Laferrère, D. Le Blanc, et R. Pigois [1999] : *Les effets de l'existence du parc HLM sur les profils de consommation des ménages*, **Économie et Statistique**, 328 (8), pp. 37-60.
- T. Larson [1992] : *The effect of discrimination and segregation on black male migration*, **Review of Black Political Economy**, 20 (3), pp. 53-73.
- C. Latos [1984] : *Non-white migration patterns in Northern metropolitan areas, 1960-1970: The interaction between economic and affinitive factors*, **Review of Black Political Economy**, 13 (3), pp. 5-19
- P. Nelson [1959] : *Migration, real income and information*, **Journal of Regional Science**, 1 (2), pp. 43-74.
- J. Pack [1973] : *Determinants of migration to central cities*, **Journal of Regional Science**, 13 (2), pp. 249-260
- T. Schelling [1969] : *Models of segregation*, **American Economic Review**, 59 (2), pp. 488-493.
- T. Schelling [1971] : *Dynamic models of segregation*, **Journal of Mathematical Sociology**, 1, pp. 143-186.
- T. Schelling [1978a] : **A process of residential segregation: neighborhood tipping**, in A. Pascal (ed.), **Racial discrimination in economic life**, Lexington Books, D.C. Heath and Company, Lexington.

T. Schelling [1978b] : **Micromotives and macrobehavior**, Harvard University Press, Cambridge MA.

B. Schmutz, [2008] : *La ségrégation dans le parc HLM. Mécanismes non-monétaires de tri spatial*, version préliminaire, 39 pp.

H. Sumka, [1977] : *Price discrimination in a racially stable housing market*, **Environment and Planning**, 9, (8), pp. 905-915

J. Yinger [1986] : *Measuring racial discrimination with fair housing audits: caught in the act* », **American Economic Review**, 76 (5), pp. 881-893

J. Yinger [1997] : *Cash in your face: The cost of racial and ethnic discrimination in housing*, **Journal of Urban Economics**, 42 (3), pp. 339-365

J. Yinger, J. Ondrich, et S. Ross [2003] : *Now you see it, now you don't: why do real estate agents withhold available houses from black customers?*, **Review of Economics and Statistics**, 85 (4), pp. 854-873.

J. Yinger, B. Zhao et J. Ondrich [2006] : *Why do real estate brokers continue to discriminate? Evidence from the 2000 Housing Discrimination Study*, **Journal of Urban Economics**, 59 (3), pp. 394-419

ANNEXE : Définition des étrangers selon l'enquête utilisée

Naturellement, en ce qui concerne la définition des groupes de population étrangère que nous considérons, nous souhaiterions en constituer autant que possible, afin d'étudier s'ils présentent tous les mêmes caractéristiques. Cependant, la taille des échantillons et les problèmes de représentativité qui en découlent condamnent cette stratégie. Nous séparons la population d'origine étrangère en deux catégories : un groupe d'« Africains » relativement homogène et un groupe de « Non-Africains », hétérogène, constitué d'individus majoritairement originaires d'Europe mais également d'Asie. Cela se justifie par plusieurs considérations liées à l'histoire coloniale de la France, à la chronologie des différentes vagues d'immigration ainsi qu'à de possibles différences culturelles influençant les choix résidentiels et immobiliers et, enfin, à de possibles différences d'intensité de la discrimination. On s'attend à ce que les diverses formes de discrimination soient plus aiguës à l'encontre du premier groupe, tandis que le second groupe est destiné au contrôle d'un certain nombre de caractéristiques propres à l'ensemble des populations d'origine étrangère, africaine ou non. Bien entendu, la population résiduelle, née en France ou à l'étranger mais de nationalité française, nous sert de référence. Nous distinguons également la population originaire des DOM-TOM au sein de la population française.

A1. Généralités

Première vs deuxième génération. Toutes les enquêtes permettent d'isoler les trois groupes suivants :

« Français » : Français de naissance, nés en France ou à l'étranger ;

« Africains » : Individus de nationalité africaine ou individus nés en Afrique et naturalisés français ;

« Non-Africains » : Non-français de naissance et non « Africains ».

Notons que la population pied-noir est bien considérée comme française de naissance.

Les enquêtes FQP et Enquête Emploi, ainsi que son enquête complémentaire CdT (et bientôt l'EL 2006), permettent de compléter ce premier découpage par une seconde partition où le groupe des Africains comprend également des individus éventuellement français de naissance ou non-africains au sens de la classification précédente mais dont un des deux parents était, à la naissance, de nationalité africaine, soit des étrangers de deuxième génération. Nous distinguons 5 catégories distinctes par origine : individus d'origine africaine, individus d'origine européenne, Français de métropole, Français des DOM-TOM qui peuvent nous servir de groupe de contrôle pour la discrimination, et autres étrangers.

A2. Enquête Logement

L'enquête Logement ne peut considérer dans son découpage que des individus issus de la première génération d'immigrés : ceux ayant la nationalité étrangère ou ayant acquis la nationalité française. L'enquête Logement 2002 compte 29 157 Français (soit 90,67 % de l'échantillon), 1081 Africains (3,36 %) et 1918 Non-Africains (5,96 %).

A3. Enquête FQP

Les individus d'origine africaine

Les individus d'origine africaine sont classés en 2 générations : la première génération, née en Afrique et la deuxième, née en France de parents de première génération.

La première génération d'origine africaine est composée d'individus nés en Afrique. Ils ont soit acquis la nationalité d'un pays africain à la naissance, soit ont obtenu la nationalité française (après la naissance).

Nous devons inclure aussi les individus d'origine africaine qui sont de nationalité française à la naissance. Deux cas se présentent. Soit ils sont nés pendant la période de la colonisation française des pays africains et pouvaient ainsi dans certains cas avoir la nationalité française dès la naissance ; soit ils sont nés d'un parent de nationalité d'un pays africain à la naissance et d'un autre de nationalité française qui lui aurait ainsi transmis la nationalité française. Ces métis sont intégrés au groupe des Africains car ils peuvent continuer à faire l'objet d'une discrimination si celle-ci s'appuie sur des caractéristiques physiques. Il y a deux variables disponibles dans l'enquête FQP qui permettent d'inclure ces individus nés Français dans le groupe des Africains : la langue maternelle¹³, et la nationalité des parents.

Parmi les individus qui sont nés français en Afrique, 130 ont comme première, deuxième ou troisième langue maternelle le berbère, l'arabe ou autres (voir note de bas de page), et 104 ont au moins un parent de nationalité africaine.

Nous incluons 180 individus de nationalité française à la naissance dans le groupe des Africains en utilisant les 2 variables précédentes (voir tableau récapitulatif).

La deuxième génération d'origine africaine regroupe les individus qui sont nés français en France et dont au moins un des parents était de nationalité d'un pays africain à la naissance, ou nés en France avec la nationalité africaine.

¹³ Langues maternelles : Français, langues régionales, Berbère, Arabe, Espagnol, Portugais, Italien, Allemand, Anglais, Polonais, Turc, Vietnamiens, Chinois et Autres (principalement des langues africaines : Wolof, Swahili...). Les individus répondent à la question : « Quand vous étiez enfant, vers l'âge de 5 ans, en quelles langues, dialectes ou patois vos parents vous parlaient-ils d'habitude ? »

Si nous nous restreignons à ces deux groupes, sont exclus les enfants d'ex-colonisés africains de nationalité française à la naissance sous la colonisation française¹⁴. Pour les prendre en compte dans le groupe des Africains, il faut donc ajouter les individus qui ont au moins un des deux parents nés Français dans un pays africain pendant la période de la colonisation. Comme pour la première génération, nous utilisons la variable « langue maternelle » de l'individu interrogé. L'individu renseigne en effet les langues qu'il utilisait avec ses parents pendant son enfance. Ainsi, indirectement, nous avons la langue parlée des parents. Les individus nés français seront inclus dans le groupe des Africains - car ils seront considérés comme enfants d'ex-colonisés - si la première, deuxième ou troisième langue maternelle de l'individu est l'arabe, le berbère ou une autre langue (hors langues européennes ou asiatiques).

Africains	effectifs
1ère génération = nés en Afrique	
- nationalité française par acquisition	472
- nationalité africaine	809
- nés français à la naissance (langues maternelles : berbère/arabe/autres) (*)	130
- nés français à la naissance (avec au - 1 des 2 parents de nationalité africaine) (**)	104
Retirer ceux qui sont comptés 2 fois (*) et (**)	-54
Total 1ère génération	1461
2ème génération = nés en France (hors DOM-TOM)	
- nationalité française avec un parent (au -) africain(*)	51
- nationalité africaine de l'individu	20
- nationalité française, avec au - 1 des parents ex-colonisés (**) (langues maternelles : berbère/arabe/autres)	81
Retirer ceux avec un parent africain (*), et l'autre français (**)	-17
Total 2ème génération	601
Total 1ère et 2ème	2062

Selon cette classification, dans l'enquête FQP, il y a 2062 Africains, ce qui représente 5,25 % de l'échantillon. Parmi les Africains, 70 % sont issus de la première génération et 30 % de la seconde.

Les individus d'origine européenne

Les individus d'origine européenne sont classés en deux générations : la première génération née dans un pays européen et la deuxième, née en France.

La première génération d'origine européenne est composée des immigrés européens issus de la première génération qui sont nés en Europe. Ils sont nés avec la nationalité d'un pays européen ou ont acquis la nationalité française après naissance. Le tableau ci-dessous indique la répartition des immigrés européens issus de la première génération par pays de naissance. La grande majorité est originaire d'Espagne, du Portugal et d'Italie.

¹⁴ Restriction : Les parents sont soit tous les 2 ex-colonisés, soit l'un l'est et l'autre est né français, en France.

Pays de naissance	Fréquence	Pourcentage
Pays d'Europe du Nord ou de l'Ouest	313	22,1
Pays d'Europe du Sud	932	65,7
Pays d'Europe de l'Est	166	11,7
Autres : Arménie, Géorgie,...	7	0,5
Total	1418	100

Nous avons exclu les Turcs (pays de naissance ou nationalité) de ce groupe car ils sont susceptibles de subir une discrimination (au même titre que les Africains).

La deuxième génération d'origine européenne comprend les individus nés en France, ou de nationalité d'un pays européen, ou de nationalité française (à la naissance ou par acquisition) dont au moins un des deux parents est né avec la nationalité d'un pays européen.

Pour les individus d'origine européenne de nationalité française, il faut restreindre ce groupe aux individus non susceptibles d'être discriminés par une caractéristique physique. Si un parent est né européen, l'autre ne doit ni être africain, turc ou né en DOM-TOM.

Européens	Effectifs
1ère génération = nés en Europe	
- nationalité française par acquisition	519
- nationalité européenne	899
Total 1ère génération	1 418
2ème génération = nés en France	
- nationalité française (naissance/acquis) avec au moins 1 parent de nat. européenne	1 457
- nationalité européenne	35
Total 2ème génération	1 492
Total 1ère et 2ème générations	2 910

Selon cette classification, il y a 2910 européens dans l'enquête FQP, ce qui représente 7,41 % de l'échantillon. La répartition est homogène entre les deux générations d'Européens : 49 % sont issus de la première génération, 51 % de la seconde.

Les Français de métropole

Ils sont partitionnés en deux groupes selon le lieu de naissance, France ou Etranger. Par ailleurs, les Français appartenant à ce groupe doivent impérativement avoir eu la nationalité française à la naissance.

Les Français nés en France sont tous nés Français en France, ils peuvent avoir leurs deux parents nés français en France, ou leurs deux parents de nationalité française à la naissance nés en Afrique (ex-colons), ou nés à l'étranger (sauf en DOM-TOM), ou un parent de nationalité française à la naissance né en Afrique à l'étranger (sauf dans les DOM-TOM) et l'autre né français en France. Par exemple, si un parent est un ex-colon (né Français en Afrique) et l'autre de nationalité d'un pays européen, il est inclus dans le groupe des Européens.

Pour distinguer les parents ex-colons des parents ex-colonisés (d'origine africaine) nés à l'étranger, nous devons nous restreindre aux parents qui ont le français comme première langue maternelle. Cependant, la langue maternelle est renseignée uniquement pour les enfants. Ceux-ci répondant à la question « Quand vous étiez enfant, vers l'âge de 5 ans, en

quelles langues, dialectes ou patois vos parents vous parlaient-ils d'habitude ? », nous obtenons indirectement la langue parlée des parents.

Les individus qui ont appris le français comme langue maternelle sont compris dans le groupe des Français de métropole. De plus, nous écartons tous ceux qui parlent l'arabe, le berbère ou autres en tant que première, seconde ou troisième langue maternelle.

Les Français nés à l'étranger

Pour appartenir à ce groupe, les Français doivent être de nationalité française à la naissance et avoir le français comme première langue maternelle. De plus, ils doivent avoir leurs deux parents de nationalité française mais peu importe où ils sont nés. Pour les individus nés en Afrique, nous avons restreint l'échantillon aux individus qui ne parlent ni l'arabe ni le berbère ni une autre langue (en première, seconde ou troisième langue maternelle).

Français	Effectifs
Nés en France (nationalité française à la naissance)	
- 2 parents nés français en France	28 226
- 1 des 2 parents (au moins) français né en Afrique (et l'autre né français en France)	1 094
- 1 des 2 parents (au moins) français né à l'étranger sauf DOM-TOM (et l'autre né français en France)	734
Nés à l'étranger (nationalité française à la naissance + 2 parents de nationalité française)	
- nés en Afrique (langue maternelle français)	598
- nés à l'étranger sauf Afrique et DOM-TOM (langue maternelle français)	142
TOTAL	30 794

Selon cette classification dans l'enquête FQP, il y a 30 794 Français de métropole, ce qui représente 78,39 % de l'échantillon. Parmi ces Français, 98 % sont nés en France.

Les Français des DOM-TOM

Les individus considérés dans le groupe des DOM-TOM sont divisés en deux catégories, ceux nés en France métropolitaine et ceux nés dans les DOM-TOM. Ceux qui sont nés en France peuvent avoir deux parents nés dans les DOM-TOM ou un parent né dans les DOM-TOM et l'autre non-africain. En effet, si l'autre parent est de nationalité d'un pays d'Afrique, l'individu sera comptabilisé dans le groupe des Africains. Un individu né dans les DOM-TOM peut avoir deux parents nés dans les DOM-TOM ou un parent né dans les DOM-TOM et l'autre non africain, ou aucun des deux parents né dans les DOM-TOM (ni en Afrique, ni de nationalité africaine).

DOM-TOM	Effectifs
Nés en France	
- 2 parents nés dans les DOM-TOM	51
- 1 des 2 parents né dans les DOM-TOM (sauf l'autre africain)	109
Nés en DOM-TOM	
- 2 parents nés dans les DOM-TOM	222
- 1 des 2 parents nés dans les DOM-TOM (sauf l'autre africain)	55
- Parents pas nés dans les DOM-TOM (ni en Afrique, ni de nationalité africaine)	16
Total	453

Selon cette classification dans l'enquête FQP, il y a 453 Français des DOM-TOM, ce qui représente 1,15 % de l'échantillon. Parmi eux, 35 % sont nés en France.

Les autres étrangers

Les « Restants » ne sont ni « Français de métropole », ni « Français des DOM-TOM », ni « Africains », ni « Européens ». Il y a 3066 individus qui appartiennent à ce groupe. La majorité est d'origine asiatique. Plus de 78 % ont la nationalité française de naissance. En tout, 88 % ont la nationalité française (naissance et par acquisition), 72 % sont nés en France.

Parmi ceux qui ne sont pas nés en France, le tableau suivant donne le pays de naissance :

Pays de naissance	Répartition
Turquie	20%
Vietnam, Laos et Cambodge	15%
Amérique Latine	11%
Chine, Inde	23%
Autres pays	31%

A4. Enquête Emploi et Enquête CdT

La classification des groupes par origine est équivalente à celle de l'enquête FQP. Néanmoins, l'Enquête Emploi (et l'enquête complémentaire CdT) ne fournit aucune information sur la langue maternelle des individus. La distinction ex-colons/ex-colonisés avec la nationalité française à la naissance n'est donc plus possible. A partir de 2003, chaque ménage est intégré dans l'échantillon pendant un an et demi et interrogé chaque trimestre. Pour l'enquête Emploi, nous sélectionnons uniquement les individus au premier rang d'interrogation, qui renseignent la nationalité de leurs parents uniquement à cette occasion.

Dans l'enquête CdT, les individus ne sont pas forcément au premier rang d'interrogation et donc tous ne renseignent pas la nationalité de leurs parents. Moins de 10 % des individus renseignent la nationalité d'au moins un de leurs parents.

Les individus d'origine africaine

Les individus d'origine africaine sont classés en deux générations : la première génération née en Afrique et la deuxième née en France.

La première génération d'origine africaine est composée d'individus nés en Afrique. Ils ont soit acquis la nationalité d'un pays africain à la naissance, soit ont obtenu la nationalité française (après la naissance). Aussi, nous devons inclure les individus d'origine africaine qui sont de nationalité française à la naissance. Deux cas sont possibles. Soit ils sont nés pendant la période de la colonisation française des pays africains et pouvaient ainsi dans certains cas avoir la nationalité française dès la naissance, soit ils sont nés d'un parent de nationalité d'un pays africain à la naissance et d'un autre de nationalité française qui lui aurait ainsi transmis la nationalité française. Ces métis sont considérés dans le groupe des Africains car ce qui importe ici est la couleur de peau, et non la nationalité.

Pour récupérer ces individus, nous prenons en compte la nationalité des parents. Si l'individu est né Français en Afrique, avec au moins un des deux parents de nationalité d'un pays africain, il sera considéré dans le groupe des Africains.

La deuxième génération d'origine africaine regroupe les individus qui sont nés français (à la naissance) en France et dont au moins un des parents était de nationalité d'un pays africain à la naissance, et les individus nés en France avec la nationalité africaine.

Si nous nous restreignons à ces deux groupes, sont exclus les enfants d'ex-colonisés africains de nationalité française à la naissance sous la colonisation française. Ces individus seraient inclus dans le groupe des Français alors qu'ils appartiennent au groupe des Africains.

Cependant, il n'y a pas de variable (comme la langue maternelle) qui pourrait les distinguer dans cette enquête.

Africains	CDT	EE
1ère génération = nés en Afrique		
- nationalité française par acquisition	203	811
- nationalité africaine	291	1 400
- nés français de naissance (avec au moins 1 des 2 parents de nationalité africaine)	3	121
Total 1ère génération	497	2 332
2ème génération = nés en France (hors DOM)		
- nationalité française avec un parent (au -) africain	68	993
- nationalité africaine de l'individu	8	22
Total 2ème génération	76	1 015
Total 1ère et 2ème	573	3 347

Les individus d'origine européenne

Les individus d'origine européenne sont classés en deux générations, la première génération née dans un pays européen et la deuxième, née en France.

La première génération d'origine européenne comprend les individus considérés comme des immigrés européens, c'est-à-dire nés en Europe. Ils sont nés avec la nationalité d'un pays européen ou ont acquis la nationalité française après naissance. Nous avons exclu les Turcs (pays de naissance ou nationalité) de ce groupe car ils sont susceptibles de subir de la discrimination (au même titre que les Africains).

La deuxième génération d'origine européenne comprend les individus nés en France, ou de nationalité d'un pays européen, ou de nationalité française (à la naissance ou par acquisition) dont au moins un des deux parents est né avec la nationalité d'un pays européen.

Pour les individus d'origine européenne de nationalité française, il faut restreindre ce groupe aux individus non susceptibles d'être discriminés par leur couleur de peau. En effet, si un parent est né européen, l'autre ne doit ni être africain, turc ou né en DOM-TOM pour que l'individu puisse faire partie du groupe des Européens.

Européens	CDT	EE
1ère génération = nés en Europe		
- nationalité française par acquisition	183	719
- nationalité européenne	338	1 153
Total 1ère génération	521	1 871
2ème génération = nés en France		
- nationalité française (naissance/acquisition) avec un parent (au moins) de nationalité européenne	122	2 864
- nationalité européenne	8	33
Total 2ème génération	130	2 897
Total 1ère et 2ème	651	4 768

Les Français de métropole

Nous partitionnons en deux le groupe des Français selon le lieu de naissance, France ou Etranger. Par ailleurs, les Français appartenant à ce groupe doivent impérativement avoir eu la nationalité française à la naissance.

Les Français nés en France sont tous nés français en France, ils doivent avoir leurs deux parents nés français en France, hors DOM.

Les Français nés à l'étranger sont de nationalité française à la naissance. De plus, ils doivent avoir leurs deux parents de nationalité française, peu importe où ils sont nés.

Français	CDT	EE
Nés en France (nationalité française à la naissance)		
- 2 parents nés français (hors nés en DOM)	1 311	38 699
Nés à l'étranger (nationalité française à la naissance + 2 parents de nationalité française)		
- nés en Afrique	21	872
- nés à l'étranger sauf Afrique et DOM	8	228
TOTAL	1 340	39 799

Les Français des DOM-TOM

Les individus considérés dans le groupe des DOM sont agencés en deux catégories, ceux nés en France et ceux nés dans les DOM. Plus exactement, ils sont nés en France de deux parents nés dans les DOM, ou nés en France avec un parent né dans les DOM et l'autre non-africain, ou nés dans les DOM de deux parents nés dans les DOM, ou nés dans les DOM avec un parent né dans les DOM et l'autre non-africain, ou nés dans les DOM avec aucun des deux parents né dans les DOM (ni en Afrique, ni de nationalité d'un pays africain).

DOM	CDT	EE
Nés en France		
- 2 parents nés dans les DOM	6	85
- 1 des 2 parents né dans les DOM (sauf l'autre africain)	5	105
Nés en DOM		
- 2 parents nés dans les DOM	7	200
- 1 des 2 parents né dans les DOM (sauf l'autre africain)	2	28
- Parents pas nés dans les DOM (ni en Afrique, ni africains)	87	49
Total	107	467

Les autres étrangers

Les « Restants » ne sont ni « Français de métropole », ni « Français des DOM-TOM », ni « Africains », ni « Européens ». Il y a 7131 individus qui appartiennent à ce groupe dans l'Enquête Emploi : 88 % ont la nationalité française (naissance et par acquisition), 77 % sont nés en France.

Parmi ceux qui ne sont pas nés en France :

Pays de naissance	Répartition
Turquie	16%
Vietnam, Laos et Cambodge	15%
Amérique Latine	9%
Chine, Inde	26%
Autres pays	33%

A5. Recensements

Nous utilisons les données des recensements de 1968, 1975, 1982, et 1990¹⁵. Les données sont pondérées, et nous couvrons deux cas de figure : un cas où nous examinons la totalité de la population, et un cas où nous restreignons les données à la sous-population présente au précédent recensement.

¹⁵ Le Recensement de la Population de 1999 est aussi utilisé, mais uniquement pour calculer le taux de chômage selon la taille de l'unité urbaine sans distinguer les nationalités (graphique 2.1 de l'article précédent).

Recensement 1990

RECENSEMENT 1990

Avant restriction de la population	Effectifs	Pourcentage
Français de naissance	51 275 074	90,51
Etrangers :	5 376 881	9,49
- Individus de nationalité étrangère		
- Français par acquisition		
Africains :	1 938 306	3,42
- Individus de nationalité étrangère nés en Afrique		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays africain		
Européens :	2 758 932	4,87
- Individus de nationalité étrangère nés en Europe		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays européen*		
<hr/>		
Après restriction de la population		
Français de naissance	50 905 748	91,64
Etrangers :	4 642 324	8,36
- Individus de nationalité étrangère		
- Français par acquisition		
Africains :	1 650 633	2,97
- Individus de nationalité étrangère nés en Afrique		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays africain		
Européens :	2 530 123	4,55
- Individus de nationalité étrangère nés en Europe		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays européen*		

* Liste des pays européens: Albanie, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Danemark, Finlande, RDA, RFA, Grèce, Vatican, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Hollande, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Espagne, Suède, Suisse, URSS, Pays baltes, Royaume-Uni, Yougoslavie.

Recensement 1982

RECENSEMENT 1982

Avant restriction de la population	Effectifs	Pourcentage
Français de naissance	49 159 844	90,54
Etrangers :	5 135 768	9,46
- Individus de nationalité étrangère		
- Français par acquisition		
Africains :	1 772 272	3,26
- Individus de nationalité étrangère nés en Afrique		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays africain		
Européens :	2 929 176	5,39
- Individus de nationalité étrangère nés en Europe		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays européen*		
<hr/>		
Après restriction de la population		
Français de naissance	48 645 160	91,84
Etrangers :	4 323 532	8,16
- Individus de nationalité étrangère		
- Français par acquisition		
Africains :	1 414 820	2,67
- Individus de nationalité étrangère nés en Afrique		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays africain		
Européens :	2 707 488	5,11
- Individus de nationalité étrangère nés en Europe		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays européen*		
<hr/>		
* : Liste des pays européens : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Hollande, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Monaco, Andorre, Pays Baltes, autres pays d'Europe et URSS.		

Recensement 1975

RECENSEMENT 1975

Avant restriction de la population	Effectifs	Pourcentage
Français de naissance	47 765 005	90,81
Etrangers :	4 834 425	9,19
- Individus de nationalité étrangère		
- Français par acquisition		
Africains :	1 328 510	2,53
- Individus de nationalité étrangère nés en Afrique		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays africain		
Européens :	3 298 325	6,27
- Individus de nationalité étrangère nés en Europe		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays européen*		
<hr/>		
Après restriction de la population		
Français de naissance	47 277 005	92,84
Etrangers :	3 645 315	7,16
- Individus de nationalité étrangère		
- Français par acquisition		
Africains :	891 355	1,75
- Individus de nationalité étrangère nés en Afrique		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays africain		
Européens :	2 651 825	5,21
- Individus de nationalité étrangère nés en Europe		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays européen*		
<hr/>		
* : Liste des pays européens : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Hollande, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Pays Baltes, autres pays d'Europe et URSS.		

Recensement 1968

RECENSEMENT 1968

Avant restriction de la population	Effectifs	Pourcentage
Français de naissance	45 713 484	92,1
Etrangers :	3 941 068	7,94
- Individus de nationalité étrangère		
- Français par acquisition		
Africains :	695 552	1,40
- Individus de nationalité étrangère nés en Afrique		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays africain		
Européens :	3 117 560	6,28
- Individus de nationalité étrangère nés en Europe		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays européen*		
<hr/>		
Après restriction de la population		
Français de naissance	44 425 144	93,8
Etrangers :	2 941 384	6,21
- Individus de nationalité étrangère		
- Français par acquisition		
Africains :	420 644	0,89
- Individus de nationalité étrangère nés en Afrique		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays africain		
Européens :	2 433 052	5,14
- Individus de nationalité étrangère nés en Europe		
- Français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays européen*		
<hr/>		
* : Liste des pays européens : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Hollande, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Pays Baltes, autres pays d'Europe et URSS.		